SOCIETE HISTORIQUE
et ARCHEOLOGIQUE
d'ARCACHON
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

I.S.S.N. 0339 - 7955

Bulletin
de la
Société Historique et Archéologique d'Arcachon
(Pays de Buch et Communes Limitrophes)

NUMÉRO 24
9e ANNÉE
2e trimestre 1980

pays de Buch

Arcachon - La Teste - Gujan-Mestras
Le Teich - Mios - Salles
Biganos - Marcheprime - Croix-d'Hins
Audenge - Lanton - Andernos
Arès - Lège - Le Porge
Lacanau - Saumos - Le Temple

Directeur de la publication : J. RAGOT
Dépôt légal 3e trimestre 1980
Commission paritaire de presse
N° 53247.
Imprimerie Graphica, Arcachon

Prix : 8 francs

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon (Pays de Buch et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

COTISATION

1 — Elle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre, quelle que soit la date d'adhésion.
Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.

2 — Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle : **Année 1980 : 40 francs** mais chacun peut majorer cette somme, à son gré.

3 — Le paiement s'effectue :
— soit par virement postal :
Société Historique et Archéologique d'Arcachon 4486 31 L Bordeaux
— soit par chèque bancaire au nom de la Société.

4 — **Le renouvellement doit être effectué avant le 31 mars, sinon le service du bulletin sera suspendu automatiquement.**

SOMMAIRE

Les Barons d'Audenge 1

Le Lac d'Arcachon 11

A propos de la voie romaine, Bordeaux - Lamothe - Dax 16

La guérison miraculeuse des écrouelles, par les rois de France 23

Vie de la société 25

Chronique du temps passé 31

N.-B. — Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

peau-d'âne

cuirs, peaux et fourrures
HOMMES DAMES
en Prêt-à-porter et SUR MESURE
Résidence «La Houle» Place Carnot
33120 ARCACHON - tél. 83.07.45

bub
2 Spécialistes du vêtement !
au masculin
jani 2
au féminin
C. GUBBIOTTI
Place Jean-Hameau — **33260 LA TESTE**

PATRICK NOUCHY
EXPERT - NUMISMATE
40, Av. des Camélias
33115 PYLA SUR MER
Tél. 16 (56) 22 51 36
est à votre disposition pour
ACHAT - VENTE - EXPERTISE
PARTAGE DE SUCCESSION
Organisation de Ventes aux Enchères

EMPLACEMENT DISPONIBLE

EMPLACEMENT DISPONIBLE

EMPLACEMENT DISPONIBLE

Les Barons d'Audenge

(1250-1620)

seigneurs d'Andernos et de Lacanau

(SUITE ET FIN)

II

LES ORNON

1°) Gaillard d'Ornon

Le troisième Bernard de Blanquefort, Seigneur d'Audenge, n'eut pas de descendance mâle et le nom de Blanquefort, qui fut un des plus illustres du Moyen Age, disparut non seulement à Audenge, mais aussi à Blanquefort même.

Marie de Blanquefort fut l'héritière de son père, Bernard (cf. l'acte du 20-3-1336). Elle épousa Gaillard d'Ornon, qui lui aussi était issu d'une très ancienne famille du Bordelais. Seuls, d'ailleurs en Guyenne, les Ornon portaient le titre de Comte. (18)

La présence de Gaillard d'Ornon est attestée dès 1332. Il figure, cette année-la, sur les comptes de l'archevêché au titre de son **Château d'Audenge.** Il nous est plus spécialement connu par les Rôles Gascons et par cette vieille affaire de Justice au sujet de laquelle le roi d'Angleterre dut intervenir trois fois successivement

Le 30-9-1332, le Roi-duc écrivait à son sénéchal de Guyenne pour enquêter sur la justice exercée par Gaillard d'Ornon dans son Château d'Audenge. Le 25-3-1336, Edouard III ordonnait encore à son sénéchal de laisser Gaillard d'Ornon et Marie, son épouse, fille et héritière de Bernard de Blanquefort, dans la jouissance de la justice d'Audenge et de Lacanau ainsi que dans les droits de varech et des côtes de la mer (19). Enfin le 13-6-1341, il ordonnait encore la restitution aux Ornon de la haute et basse justice d'Audenge et de Lacanau moyennant hommage et serment de féauté.

Si le Roi-duc, contraint sans doute par le Roi de France, avait dû intervenir à trois reprises pour maintenir aux Ornon la justice sur leurs fiefs, cette question très disputée rebondit encore quelques années plus tard. Cette fois, les seigneurs de Blanquefort se manifestèrent à leur tour pour contester aux Ornon leurs droits à la justice.

Le dernier épisode du combat pour la justice est du 5 août 1348. D'après un mandement daté de ce jour, signé par le roi Edouard III, à Westminster, «Gail-

(18) « La crise d'une société » - Robert Boutruche, p. 83
(19) Rôles gascons de 1336, N° 22, memb. 2.

lard de Durfort», seigneur de Blanquefort et Duras, s'était plaint de l'opposition mise par Gaillard d'Ornon et Marie, sa femme, à ses droits de haute et basse justice à Audenge et Lacanau, qui dépendaient jadis de Blanquefort et que Bertrand de Goth avait possédés». Edouard III demanda au sénéchal d'enquêter et rendre compte (Rôles Gascons C. 61-60). Il semble que ce mandement mit fin aux prétentions de Blanquefort ; il consacra et confirma la pleine autonomie d'Audenge.

Entre temps, le 24-7-1341, Gaillard d'Ornon avait reçu d'Edouard III la concession de la justice au Porge, mais à titre viager et «dans la limite de 6 livres sterling, en raison de ses longs et dévoués services» (20). Mieux que de longs developpements, cette concession viagère montre bien ce qu'était la nature de ces combats pour la justice : une simple question de redevances ou de profits. D'ailleurs les détenteurs de la justice n'exerçaient pas cette fonction judiciaire. Elle était concédée en location ou fermage à un juge qualifié.

2°) Bernard d'Ornon

Marie de Blanquefort et Gaillard d'Ornon eurent pour successeur leur fils Bernard d'Ornon qui apparait dans la chronique de l'époque, dès 1350, en qualité de témoin au mariage de son important voisin et ami, le Captal Jean III de Grailly (21).

Cette même année, Bernard d'Ornon eut à régler avec le chapitre de Saint-Seurin, Curé primitif d'Audenge, une vieille affaire de dîme qui était déjà en litige du temps de ses parents (22). Peut-être est-ce l'origine de ce dimon que les seigneurs d'Audenge prélevèrent jusqu'à la Révolution sur le produit de la dîme de la paroisse

Seigneur d'Audenge durant la période 1350-1370, Bernard d'Ornon vécut la grande époque de la souveraineté anglaise, celle du Prince Noir (1355-1372), mais on ignore le rôle qu'il a pu ou dû jouer dans les chevauchées du Prince Anglais ou auprès du Captal, lors de la bataille de Poitiers, en 1356.

Le 9-7-1363, le baron Bernard d'Ornon, ainsi que les autres barons et chevaliers, rendait hommage au roi-duc, qui était représenté par le Prince de Galles, dans la cathédrale de Bordeaux (23).

La mouvance directe au Duc de Guyenne était ainsi définitivement confirmée.

3°) Marie d'Ornon et Thibaud de Puylehaut (24).

L'extinction d'une famille.

Marie d'Ornon, Dame d'Audenge, succéda à son père, Bernard. «Le 15-3-1375, haute et puissante Dame Marie d'Ornon, fille de Messire Bernard d'Ornon, baron d'Audenge, présent, épousa Thibaud de Puylehaut et lui apporta 2000 livres bordelaises en dot» (25). Par succession, elle allait devenir aussi Dame d'Ornon et c'est à ce titre qu'en 1384 elle affranchit un de ses serfs de Canéjan, un certain Pierre Dupuyau, qui obtint la liberté en abandonnant la totalité de ses biens (26).

Dès qu'il avait été en âge de porter les armes, Thibaud était entré au service d'Amanieu d'Albret, sire de Langoiran, partisan fidèle des Anglais, qui participa notamment à l'expédition de 1355 au cours de laquelle Toulouse, Carcassonne

(20) Rôles gascons de 1341, N° 5, memb. 18, et Drouyn XXVII - 160 - A.M. de Bordeaux.
(21) Archives historiques de la Gironde.
(22) A.D.G. G 1077 (avec le chapitre de Saint-Seurin)
(23) Delpit. Documents français en Angleterre - p. 86.
(24) Abbé Gaillard « La Baronnie de St-Magne ».
(25) B. M. Bordeaux-Man. 828-42. Titres de la Maison d'Agès.
(26) A.M.G. - T. 23, p. 63.

et Narbonne furent ravagées. (Froissart). Lorsque Amanieu mourut en 1363 ou 1364, Thibaud, son compagnon, prit en charge la tutelle de son fils, Bérard d'Albret, alors âgé de 16 ans. Thibaud s'acquitta si parfaitement de cette tâche que le 13-3-1366, Bérard lui fit donation à titre viager de la seigneurie de Saint-Magne et, neuf ans plus tard, à l'occasion du mariage de Thibaud, lui concéda définitivement St Magne, pour lui et ses héritiers, avec tous les droits : gallinage, civadage (27), et justice haute et basse.

Thibaud servait les Anglais, mais aussi et à l'occasion tout autre seigneur disposé à rémunérer ses services. C'est ainsi que «lo Senhor d'Audenge» et son compagnon Arnaud-Guillem de Garnung s'engagèrent dans l'armée que le fameux Gaston Fœbus, comte de Foix, avait rassemblée, en 1378, à Morlaas (28). Or Fœbus appartenait au camp français.

Au moment de la révolte qui, de 1368 à 1377, faillit rendre l'Aquitaine à la France, la fidélité de Thibaud à la cause anglaise fut officiellement mise en doute. Fait prisonnier, il fut enfermé à la tour de Londres. Un long procès suivit. Thibaud fut acquitté le 22-8-1381, et fut autorisé à rentrer en France le 11-5-1384. Le 14-1-1382, Richard II, roi d'Angleterre, avait donné à vie à Thibaud de Puylehaut le domaine de Salles et Mios avec les revenus de ce domaine (29). Entre temps, les gens du roi d'Angleterre s'étaient emparés de ses possessions. Les forteresses d'Ornon et de St Magne avaient été prises, pillées et détruites. Thibaud fut indemnisé par le roi d'Angleterre pour toutes ces pertes et notamment pour «le pillage de sa maison.» C'est très vraisemblablement à ce moment, dans ces circonstances et pour les mêmes motifs, que le château d'Audenge fut lui aussi pris et rasé. (Voir bulletin n° 21).

Thibaud mourut en 1388. Marie d'Ornon, veuve et sans enfants, transigea avec les frères et sœurs d'Agès, les neveux de son mari. Elle leur abandonna St Magne, le 22-12-1389. Le comté d'Ornon fut saisi par le roi d'Angleterre (30) et donné au comte d'Orset en 1398 ; il passa en 1409 à Henri Bowet qui devint archevêque d'York ; celui-ci vendit le comté à la jurade de Bordeaux en 1419. Les possessions de Bordeaux atteignirent ainsi Croix d'Hins, le Captalat de Buch et Certes. Nous ignorons comment Audenge passa, peu après, dans la famille Montferrand.

III

LES MONTFERRAND

Le 15éme siècle fut celui des Montferrand. Cette famille fut pendant cinq siècles une des plus notoires de la province de Guyenne, parmi les Montferrand qui portaient le titre de «Premiers Barons de Guyenne», on relève des archevêques, des gouverneurs, des sénéchaux et des membres du Parlement de Bordeaux.

Dans le pays de Buch, on les trouve à Audenge, Andernos d'une part, à Salles d'autre part et à peu prés à la même époque.

Au début du 15éme siècle, deux branches de la famille étaient issues de Bertrand II et de Rose d'Albret, son épouse. L'une dite du «Soudan, ou Soudic, de la Trau» (31) et de Landiras, l'autre dite des Seigneurs d'Uza et de Salles. La

(27) Gallinage : de galline, désignant poules et coqs.
Civadage : de civrade, nom gascon de l'avoine.
(28) A.D. des Pyrénées Atlantique.
(29) Coll. Moreau-Bréquigny T. 655, p. 449.
(30) Nous ignorons pourquoi.
(31) Soudan, ou Soudic, serait une transformation du mot soldat.
La Trau, était une place forte située dans la paroisse de Préchac.

première branche est aussi celle d'Audenge. Curieusement, une descendante de la branche Uza-Salles, Jacquette de Lur, allait épouser le seigneur d'Audenge, vers 1520, ainsi qu'on le verra plus loin.

Dans son étude sur Andernos, Ducaunés-Duval a commis une confusion entre les deux branches ; c'est pourquoi, il se demandait s'il n'y avait pas eu de continuité depuis les premiers Montferrand jusqu'à Jacquette de Lur. L'extrait ci-après de la généalogie des Montferrand empêche toute confusion :

Bertrand II de Montferrand épouse vers 1365 Rose d'Albret

Bertrand III	François I
Pierre II Soudan, Marquis de LANDIRAS, Seigneur d'Audenge, 1454	Bernard d'Uza, Seigneur de Salles, épouse Marie de Lalande en 1447
François IV Seigneur d'Audenge en 1469	Izabeau de Montferrand épouse Pierre de Lur en 1472
	Pierre de Lur, Seigneur de Salles
	Jacquette de Lur épouse de Jacques Dupuy, Seigneur d'Audenge

Les Montferrand, plus encore que les Captaux de Buch, furent les plus ardents défenseurs de la cause anglaise. La politique du roi d'Angleterre consistait ainsi qu'on l'a entrevu antérieurement- à tenir les seigneurs gascons dans une étroite soumission par le mécanisme des confiscations, donations ou restitutions de fiefs de façon provisoire ou définitive. Les Montferrand furent comblés de faveurs et de donations. Pierre de Montferrand était ainsi devenu seigneur de Lesparre et de Carcans (1440), seigneurie antérieurement détenue par le roi d'Angleterre. C'est sans doute dans de semblables conditions qu'il reçut Audenge Andernos et Lacanau.

Les dernières péripéties de la guerre de cent ans se terminèrent tragiquement pour Pierre de Montferrand. Lors de la première capitulation de Bordeaux en 1451, tous les seigneurs de la Guyenne durent jurer fidélité au roi de France. Mais le Captal et Pierre de Montferrand partirent secrétement à Londres, en août 1452, pour préparer un retour des Anglais. Les hostillités reprirent. Les Montferrand combattirent, notamment à Castillon, dans les rangs des Anglais qui furent battus. Bordeaux capitula pour la seconde fois en 1453. La guerre était finie. Pierre de Montferrand qui fut banni avec vingt autres chefs de la résistance fit une dernière tentative de rébellion en 1454. Il fut pris à Poitiers et condamné comme traitre à son souverain et seigneur, le roi de France. Dans sa **«Chronique de Charles VII»**, Jean Chartier dit au Chapitre 272 que le seigneur de Lesparre fut **«décapité, écartelé, mis en six pièces et exposé en divers lieux»**.

La plupart des nobles s'expatrièrent spontanément, d'autre furent bannis. Marie de Bedford, veuve de Pierre de Montferrand, bien que cousine du roi d'Angleterre, vécut à Londres une existence misérable. Puis, aidée par son fils François, elle fit le commerce de la laine. Tous les fiefs des Montferrand furent saisis et confisqués.

Audenge, ainsi que Puy-Paulin, le principal fief des captaux à Bordeaux, furent attribués à Géraud d'Albret, un fidèle de la cause française, qui joua un rôle important dans la reconquête française. Le 9-11-1457, Géraud d'Albret établit

le dénombrement des seigneuries qui lui avaient été concédées: La Trau, Portets, Landiras, Audenge, Lacanau, toutes antérieurement confisquées à Pierre de Montferrand (32). Par ailleurs, Charles VII avait aussi, dès le 8-5-1453, confirmé à Arnaud Amanieu d'Albret les donations de Lesparre et Carcans, confisquées également à Pierre de Montferrand (33), Louis XI nomma son frère Charles, duc de Guyenne. Ce dernier prit de nouvelles mesures de réconciliation et restitua la plupart des fiefs à leurs anciens propriétaires : le 13-8-1469, il fit donation à François de Montferrand, des seigneuries de la Trau, Portets, Audenge et Lacanau. Après le décés prématuré du duc Charles, Louis XI confirma ces donations, le 13-6-1472 (34).

IV

LE SIECLE DES SEIGNEURS LANDAIS (35)

Le 16eme siècle fut pour le pays de Buch, celui des seigneurs landais. De 1490 à 1609, Audenge, Andernos, Lacanau demeurèrent dans le patrimoine d'une seule famille d'origine landaise qui porta successivement les noms de Castéja, de Du Puy ou Dupuy, et de Bourbon-Bazian. Si Ducaunés-Duval cite le nom des Du Puy, si les Archives Historiques de la Gironde citent incidemment les Bourbon-Bazian, qui leur succédèrent, personne ne prononce le nom de Castéja, leur nom d'origine. A plus forte raison, personne n'a précisé ce que fut cette importante famille.

Issus d'une famille de chevaliers du pays de Born aux origines très anciennes, connue dès le 14éme siècle, les Castéja ou Castetja, allaient acquérir successivement la maison noble du Puy et porter le nom de cette terre, puis la baronnie d'Audenge, puis un grand nombre de seigneuries en Born. Ils furent ainsi propriétaires de fiefs et seigneuries à Parentis, Gastes, Ste Eulalie, Aureillan, Pontenx, St Paul et Mézos, situé plus au sud, et pour prolonger ce chapelet de fiefs, qui bordaient les lacs landais, ils achetèrent, plus au nord, Audenge, Andernos et Ignac, Lacanau et Tallaris et même la maison noble de Ruat avec les trois ou quatre fiefs qui lui étaient rattachés.

Une pareille évolution préfigure celle des Damanieu, les futurs Captaux de Buch au 18éme siècle, sinon celle des Baleste-Caupos qui allaient justement racheter plusieurs des anciennes possessions Bourbon-Bazian, telles qu'Andernos Lacanau, Biscarosse...

La Baronnie d'Audenge eut donc pour propriétaires successifs après les Montferrand :

-Louis Castéja, seigneur du Puy, (1490-1500 (?))
-Jacques Dupuy, son fils sans doute, (vers 1520)
-Suzanne Dupuy, sa fille, épouse Bourbon-Bazian (1540-1578)
-Jean et Bertrand Bourbon-Bazian, ses fils, puis Bertrand et Samuel, son neveu jusqu'en 1609.

Une autre branche se fixa à Ruat d'où elle disparut en 1620.

---

(32) Société des Archives Historiques : Communication de M. Védère - 26.6 1944.
(33) A.N. - SS 162 - Texte dans Boutruche « La crise d'une Société, p. 490.
(34) A.D.G. - c. 4156.
(35) La source principale de documentation est la « Collection Drouyn » aux A.M. de Bx, en particulier, le dépouillement des archives de Marcellus et de celles du château de la Tresne.

1°) Origine des Castéja

Castetja était, et est encore, un château situé à mi-distance de Mézos et de St Julien-en-Born ; il n'y a pas d'autre Castetja en pays de Born. D'ailleurs, lorsque les frères Castéja achetèrent le Puy, ils signèrent l'acte au lieu de Mespléde, paroisse de St Julien. Le Puy était une maison noble située , soit dans la paroisse de Ste Eulalie, soit dans celle de Parentis. Cette maison existait encore en 1575, car les rentes foncières dues par les tenanciers de Biscarosse et autres lieux devaient y être payées. On ne trouve plus trace de ce lieu du Puy actuellement, même sur les premiers plans cadastraux.

Le 10 novembre 1402, **«les nobles hommes Arnaud et Pierre Castéja, frères»** achetèrent à Pierre de Fon, seigneur du Puy, donzet (chevalier) de la paroisse St Paul-en-Born, la maison noble du Puy, sise paroisse Ste Eulalie. Dans cette vente étaient compris les terrains situés sur la mer entre les «aygues» qui partent des étangs de Biscarrosse et de Mimizan ; la vente comprenait aussi le Moulin de Parentis et des serfs questaux, le tout pour 600 guyennois d'or. Cet acte qui avait pour témoin Tailhaber, curé de La Teste, avait été établi par Pierre de Luc notaire à Bordeaux (36).

Le 25 novembre 1405, devant le même notaire et toujours en présence du curé de La Teste, qui était alors Jean de Lauste, **«Noble Arnaud Castéja»** faisait donation à son frère Pierre, de sa moitié de la maison du Puy.

On trouve enfin que, en 1414, Pierre de Castéja, chevalier, prenait à ferme du chapitre de St André, le blé et le vin de St julien. Cela paraît confirmer les attaches et origines des Castéja avec St Julien et le château tout proche dont ils portaient le nom.

Le 11 janvier 1469, **Louis Castéja**, seigneur du Puy, mais dont on ignore la filiation exacte avec Pierre Castéja (fils ou petit-fils) acheta à Jean de Hirigoyen, seigneur de Balisac-en-Cernés, la moitié de la maison de l'Espitau à St Julien.

2°) Les Castéja à Audenge

C'est vraisemblablement vers 1495 que **Louis Castéja** acheta la baronnie d'Audenge -en tout cas entre 1492 et 1497-.

En 1492, lors d'une nouvelle acquisition de fiefs et de droits féodaux dans la paroisse de Pontenx, Louis Castéja est qualifié **«Seigneur du Puy, de Fon, de Bias et autre places.»** Mais en 1497, il porte le titre de **«Seigneur du Puy et d'Audenge»**.

Le 17-2-1497, eut lieu la vente par Alain d'Albret, comte de Dreux, de Cahors, de Penthièvre, de Périgord, vicomte de Tartas, etc... à noble homme **«Louis de Castèja, seigneur du Puy et d'Audenge»**, de la **«gentillesse et caverie du Lagens** (37) **sise paroisse Ste Eulalie, prévauté de Born et tous les fiefs et rentes qui appartiennent au Sire d'Albret dans les paroisses de Ste Eulalie, Parentis, St Paul, tous les droits au lieu de Langoiran, paroisse de Biscarrosse et Mézos.»**

Alain d'Albret vendit aussi ses droits de justice et de naufrage sous réserve d'hommage et fidélité à charge d'une paire de gants blancs. Par cet acte signé à Casteljaloux, en présence de Pierre Labat, capitaine de Castelnau de Cernés, Louis de Castéja devenait un des nobles les plus importants du Pays de Born (38).

(36) D'après cet acte de 1402, il existait donc un déversoir de l'étang de Biscarrosse. La carte de Belleyme de 1780 indique encore un lieu dit « **Boucau** » à l'ouest de l'étang ; ce qui confirme bien l'existence de ce déversoir disparu sous l'invasion des sables.
(37) Terre noble où l'on élévait des chevaux destinés au Roi.
(38) Drouyn, Tome X, p. 214 - A.M.B.

3°) Jacques et Suzanne Dupuy

Suzanne Dupuy était la fille de Jacques Dupuy et de Jacquette de Lur, elle même fille de Pierre II de Lur que nous avons trouvé à Uza et d'Izabeau de Montferrand. Ducaunés-Duval ayant constaté qu'Audenge (en fait il disait Andernos) avait été un fief de François de Montferrand, en avait déduit que la baronnie avait dû passer par succession à Izabeau de Montferrand et enfin à Suzanne Dupuy, Dame d'Audenge. Sa déduction était fausse, il avait confondu François 1er de Montferrand, seigneur d'Uza et de Salles, et François IV, soudan de la Trau, seigneur d'Audenge (cf. tableau généalogique ci-dessus). Il ignorait l'ascendance des Castéja.

La filiation de Suzanne du Puy est connue sans ambiguité. Sa mère, Jacquette de Lur, fut mariée trois fois. La généalogie des Lur-Saluces (39) attribue 10 enfants à Pierre II et Izabeau de Montferrand ; Jacquette était la 8éme, elle avait épousé un Bertrand de Bonnevin, écuyer, puis Jacques Dupuy et enfin Pierre de Lannes, en troisième noce. En effet, **«le 11-3-1531 ou 1532, Pierre de Lannes, escuyer, Seigneur de Montolieu, au nom et comme mari de demoiselle Jacquette de Lur, donnait quittance à noble homme Bertrand de Lur, escuyer et seigneur de Salles au nom et comme tuteur de Suzanne et Izabeau Dupuy, filles et héritières de feu Jacques Dupuy, seigneur d'Audenge et de Jacquette de Lur, de la somme de 52 écus soleil, chaque écu valant 40 sols tournois,..... et à cause du mariage et douaire fait par feu Jacques Dupuy à la dite Jacquette de Lur.»** (40).

Si nous ne savons rien de plus de ce Jacques Dupuy, il est cependant hors de doute qu'il était un très proche parent, sinon le fils de Louis Castéja, seigneur du Puy et d'Audenge. En tout cas, il substitua au nom de Castéja celui de Dupuy qu'il porta exclusivement ainsi que ses filles.

Suzanne Dupuy avait hérité d'Audenge et de tous les autres fiefs de la famille.

«La Dame de Parentis et d'Audenge» épousa Gaston de Bourbon par contrat de mariage du 25-2-1534, en présence de François Ier, du roi et de la reine de Navarre (41). Gaston de Bourbon était en effet un cousin de François Ier, car il était issu lui aussi de St Louis ; il était apparenté de nombreuses fois aux Albret et donc au roi et à la reine de Navarre. Son grand-père était le Duc Jean II, Connétable et Pair, 6ème duc de Bourbon, qui avait eu 3 femmes, mais pas d'enfant légitime. Par contre Jean II avait eu cinq enfants naturels ; le second était Charles, fils de Louise d'Albret. Il eut lui-même quatre fils, dont le plus jeune était Gaston de Bourbon. Cette branche est connue sous le nom de Bourbon-Malauze. Gaston porta le nom et titre de Bourbon-Bazian du nom d'une terre de Bazian, située dans le Gers.

Dans la tradition de sa famille, Gaston de Bourbon-Bazian était un homme d'armes, **«guidon»** dans une compagnie de 100 hommes d'armes des rois de Navarre (1546), gouverneur du château Trompette dont l'office lui avait été accordé par ordonnance royale du 17-6-1547 et enfin sénéchal de Navarre et de Béarn en 1550.

Gaston de Bourbon et Suzanne Dupuy eurent deux fils, Jean et Bertrand. Déjà veuve au mariage de Jean en 1564 (et même en 1563), Suzanne Dupuy partagea, le 21-1-1575, entre ses deux fils ses seigneuries du Born : Pontenx, Mézos, Gastes, Aureillan (42). C'est ainsi que Jean devint seigneur de St Paul, Parentis, Ste Eulalie et Bertrand, seigneur de Roulie, Pontenx, Gastes et Aureillan

(39) A.M. Bordeaux.
(40) Drouyn, T. 24, p. 276 - Archives de La Tresne (de Nacondé, notaire)
(41) Dictionnaire du Père Anselme. T. 1, p. 373.
(42) A.D. des Landes : G. 10.

Les seigneuries d'Audenge, Andernos et Lacanau, restèrent en indivision après le décés de Suzanne Dupuy.

Marié le 6-6-1564 à Françoise de Saint-Martin, fille de Jean de Saint-Martin seigneur et vicomte de Biscarosse, Jean de Bourbon-Bazian testa, le 22-4-1604, en faveur de son fils Samuel. L'indivision d'Audenge se poursuivit entre l'oncle et le neveu.

4°) Les Baillettes de Suzanne Dupuy

L'administration des Bourbon-Bazian laissa une trace importante et durable, importante d'abord, car les archives de la Gironde possédent sept terriers relatifs aux différents fiefs de la famille en Born et en Buch dans lesquels les droits fonciers sont décrits et précisés; durable ensuite, car la fameuse baillette de 1571 était encore évoquée au Conseil municipal d'Audenge près de 3 siècles plus tard.

Cependant et malgré l'importance de cette documentation, nous ne connaissons pas le texte de la reconnaissance féodale de 1571 par laquelle tous les habitants d'Audenge confirmaient Suzanne Dupuy dans ses droits et rentes foncières.

D'autre part, le 27 août de cette année 1571 (43) Bertrand de Bourbon, agissant au nom de sa mère, concéda la baillette relative aux prés salés. Par cette baillette, Suzanne Dupuy accordait à tous les Audengeois, **collectivement**, la propriété des prés salés d'Audenge délimitée par le ruisseau de Badet au Nord et le ruisseau de Corn au Sud, au-delà duquel étaient les prés salés de Comprian. Cette baillette est, par son contenu, très différente de celles que les Captaux accordèrent à leurs manants. Il ne s'agit pas ici de concession d'un droit de pacage, d'un droit d'usage plus ou moins limité aux besoins des habitants, mais d'une copropriété collective pleine et entière, et cela est unique dans toute la région.

Le 14-8-1768, le seigneur d'Audenge acheta aux habitants 30 journaux de prés salés en vue d'y aménager des salines (44) et, en 1772, les habitants échangèrent tout le reste des prés salés contre 560 journaux de lande (45).

A la Révolution, les enfants de ceux qui signèrent cet échange avaient oublié cette opération et c'est en vain qu'ils revendiquèrent le pré salé d'Audenge (46). En séance du Conseil Municipal du 27-1-1846, M. Bézian, conseiller, ancien maire, faisait encore allusion à la baillette de 1571 et à l'échange de 1772.

La paroisse de Lacanau eut aussi ses baillettes. Le 2-11-1572, Bertrand de Bourbon baillait à fief à Amanieu Garnung et divers autres habitants la faculté de **«padouenter (47) et herbager»** dans les lettes de sa mère à Lacanau (48). Bien que de nature différente et de portée beaucoup plus réduite, ces baillettes confirmaient la volonté de Suzanne Dupuy de faciliter les pacages dans ses propriétés côtières au bénéfice de ses tenanciers.

(43) A.N. - Q. 287
(44) Acte Dunouguey, notaire de Gujan.
(45) Acte capitulaire du 30.11.1772, nommant quatre Syndics pour procéder à l'échange : Joseph Vieilleville, chirurgien, Charles Lahens, sergent (huissier), Jean Dartenuc, syndic de la paroisse et Jean Lacone.
(46) Notaire Dunouguey, Acte du 17.10.1793.
(47) Pacages.
(48) Minutes de Daudan, notaire de Castelnau 106. 3E3996.

V

LOUIS DE PONTAC, EPHEMERE SEIGNEUR D'AUDENGE

«L'Histoire de Bordeaux» (49) consacre des développements à la célèbre famille de Pontac sous le titre **«Une réussite moderne»**. Il s'agit, en effet, des grands parlementaires des 17e et 18éme siècles. Il y est dit **«qu'ils avaient fait entrer dans leur patrimoine les seigneurs et maisons nobles d'Escassefort, de l'Isle St Georges, Bisquetan, Haut-Brion, Lalande, Livrac, Queyrac, Podensac, Montplaisir, Lacanau, Audenge et Salles.»**

Certes, le premier président Arnaud Pontac avait bien été seigneur de Salles où il avait construit au 17éme siècle le château actuel situé près de la Leyre, mais on peut s'étonner de leur voir attribuer Lacanau et Audenge à l'époque de la Renaissance, car nous avons trouvé Suzanne Dupuy, Dame d'Audenge, lors de son mariage en 1534, encore en 1542 lorsque Gaston de Bourbon établissait le terrier de Lacanau et enfin, en 1571, lorsque les grandes baillettes concernant les pacages furent signées par son fils.

Et cependant, Louis de Pontac, fut bien seigneur d'Audenge durant une période qui va de 1545 à environ 1563.

Cet intermède Pontac mérite d'être noté, car il est dans notre région, un des exemples de cette très vaste mutation sociologique qui substitua une noblesse de robe, d'origine bourgeoise, à la très ancienne noblesse d'épée qui avait ses origines dans la chevalerie du Moyen-Age.

Louis de Pontac était le 5ème fils de Jean de Pontac, greffier civil et criminel du parlement, issu d'une notoire famille de marchands et bourgeois bordelais, qui assurait son évolution par l'achat de charges anoblissantes telles que celle de Conseiller au Parlement.

Déjà en 1512, Jean de Pontac avait acheté Salles. Quant à Louis, il avait fait des études de droit, obtenu sa licence et avait acheté l'office de secrétaire du Roi, receveur des tailles en Armagnac (50) il devint seigneur d'Audenge, dans les conditions suivantes (51) :

«Dame Suzanne du Puy, dame du dit lieu, du consentement de Monsieur Gaston de Bourbon, chevalier, seigneur de Bazian, son mari, ayant vendu à rémérè de trente ans à demoiselle Jacquette de Lur, sa mère, la seigneurie d'Audenge et de Lacanau, avec tous les droits et dépendances, pour le prix de 4500 francs bordelais, quelques temps après n'ayant pas 25 ans, elle échangea le dit droit de réméré à Monsieur Louis de Pontac, contrôleur de la Chancellerie de Bordeaux, qui aurait de la dite de Lur, retiré la seigneurie dont il a été possesseur. Mais le parlement de Bordeaux aurait cassé ce contrat et comme le terme de 30 ans approche et que ....etc.» (Acte passé dans la maison noble du Puy, paroisse de Parentis le 1-6-1563.)

Dans un langage moins juridique, nous dirons que Suzanne Dupuy avait vendu Audenge à sa mère mais en se réservant une faculté de rachat avant 30 ans. Elle avait aussi vendu à Louis de Pontac cette faculté, ou droit de rachat, que Louis de Pontac mit en jeu. Il annula ainsi la vente à Jacquette de Lur et devint seigneur d'Audenge.

Le Parlement de Bordeaux annula plus tard la vente de cette faculté de rachat. Les choses reprirent leur état primitif et Suzanne du Puy redevint Dame d'Audenge.

(49) T. IX, p. 177 et suivantes, publiée sous la direction Ch. Higounet.
(50) P. Meller. Notes pour servir à l'histoire de la famille Pontac.
(51) Contrat analysé par Drouyn dans les Archives Marcellus. T.X p. 226. (A.M.Bx)

VI

RAYMOND DE FORGUES
ou
LA FIN D'UNE EPOQUE

Le 12 septembre 1609, Bertrand de Bourbon-Bazian et son neveu Samuel, co-seigneurs d'Audenge vendirent Audenge, Andernos et Ignac, Lacanau et Talaris, plus exactement, échangèrent ces fiefs contre la moitié de la prévôté d'Entre Deux Mers que leur abandonnait Raimond de Forgues, avec une soulte de 8790 livres (52).

Comme Louis de Pontac, Raimond de Forgues était issu de la nouvelle aristocratie de parlementaires et hauts fonctionnaires.

Le 30-5-1606, il avait reçu, en effet, l'office de Grand Maître Général et Réformateur des Eaux et Forêts de Guyenne, Poitou, Angoumois et Saintonge (53) Il possédait plusieurs fiefs en Angoumois et était ainsi baron de Larochechandry et des Pins.

Raymond de Forgues, qui habitait Angoulême, était l'homme de confiance et l'intendant de Jean Louis de la Valette, duc d'Epernon et Captal de Buch, alors gouverneur de l'Angoumois et habitant le château d'Angoulême (54).

Monsieur de Forgues dont les principales propriétés se trouvaient dans les riches terres de Saintonge ne pouvait que constater la pauvreté de ses fiefs de Guyenne. Il ne les conserva pas et les trois paroisses furent successivement vendues.

Le 21 avril 1617, il revendit Lacanau et Talaris à Pierre Baleste, Receveur des consignations du Captalat de Buch, habitant de la Teste, pour la somme de 15.360 livres tournois (55)

Peu après, mais à une date imprécise vers 1619-1620, il vendit Audenge à Jean Castaing, dit Broy, marchand de la Teste (56)

Raymond de Forgues décédait peu après à Angoulême. Son testament, établi le 22 août 1622, ne fournit aucune précision sur son patrimoine (57). Il laissait une veuve et trois jeunes enfants. Madame Catherine Redon, sa veuve, déploya autant que son mari, une très grande activité pour la gestion des biens de la famille Ses actes sont innombrables.

Le 20 avril 1625, elle revendit à leur tour Andernos et Ignac à maître Pierre Baleste, juge du Captalat, parent du précédent, pour la somme de 7000 livres, payée à crédit. (58).

Ainsi, les deux Baleste et Jean Castaing avaient mis la main sur la vieille seigneurie d'Audenge qui se trouva désormais scindée en trois baronnies indépendantes.

Une page de notre histoire locale était tournée.

P. LABAT

(52) Chadirac, notaire à Bordeaux, 3E. 3160, p. 649.
(53) A.D.C. - I.B. p. 80 inventaire n° 186.
(54) Plusieurs actes du Duc d'Epernon et de R. de Forgues se trouvent dans les minutes du notaire Chirade d'Angoulême.
(55) Chadirac, notaire à Bordeaux.
(56) D'après les archives du Château de Ruat, Jean Castaing est déjà Baron d'Audenge en 1620.
(57) Chirade, notaire d'Angoulême.
(58) A.D. Charente 2 E 340.

LE LAC D'ARCACHON, image d'un lointain passé ou vision futuriste ?

Si l'on en croit Monsieur Roger Galy, dont l'ouvrage intitulé **«Le Bassin d'Arcachon et ses environs** a suscité maints commentaires, le Bassin avant d'être envahi par les eaux marines fut un lac. L'auteur décrit dans les premières pages de son livre comment la masse d'eau douce : **«surmonta un jour la barrière de sable, avec ou sans le secours de l'homme et se précipita dans la mer en ouvrant la vaste brèche existant actuellement entre le Cap-Ferret et le Pyla. Cette thèse est appuyée par le fait qu'on a découvert sur le pourtour du Bassin les traces de cités lacustres. Leur raison d'exister était évidemment d'être environnées d'eau de tous côtés.»** (Thèses de MM. Ducaunés-Duval, Dechelette, Saint-Jours.)

De nombreux auteurs, A. Fabre (1939), J.M. Bouchet (1968) et surtout F. Manaud (1971) ont montré comment le Bassin avait évolué depuis 10 000 ans environ, et pourquoi les lignes de rivages s'étaient modifiées au cours de cette longue période sans que l'on n'observât jamais d'épisode lacustre. Ces différentes étapes ont été schématisées dans le Guide de l'Aquitaine occidentale (M. Vigneaux et al. 1975).

La description que je vais en donner maintenant est volontairement schématique et résumée. Des arguments géologiques, géomorphologiques, palynologiques (étude des pollens fossiles), archéologiques et océanographiques ont permis de retracer cette longue évolution.

Le Bassin commença à prendre forme il y a 10 000 ans environ et fut édifié à partir de sédiments (du sable essentiellement) qui venaient du continent, des rivières et surtout de la mer, à la suite d'une série de transgressions (1) et de régressions (2) de l'océan atlantique (voir schéma central).

(1) Lente avancée de la mer à la suite d'une élévation du niveau moyen.
(2) Retrait de la mer à la suite d'un abaissement du niveau moyen.

Ainsi le niveau moyen des eaux marines dans la région a-t-il varié de 45 mètres environ de -8000 avant J.C à nos jours. La baie s'est formée à partir de la rive orientale, comprise entre Lège et Biganos qui correspond en profondeur à une faille de direction armoricaine.

De 6000 à 3000 avant J.C. (schéma n° 1)

Le niveau de la mer, qui est à 25 mètres au dessous du niveau actuel, remonte progressivement jusqu'à + 3,5m environ ; les eaux marines déposent des masses considérables de graviers et sourtout de sable et envahissent toute la basse vallée de la Leyre. Les chenaux, de direction est-ouest, s'avancent vers le large à l'intérieur de bancs de sable (Les «fosses» actuelles des chenaux d'Andernos et d'Arès, sont les vestiges de ces chenaux flandriens). Dans certaines zones, très abritées de la houle, il y a dépôt de vase et formation d'argile bleue (argile flandrienne) que l'on peut encore observer de nos jours au niveau des laisses de basse mer de vives-eaux dans la région du Moulleau.

De -3000 au début de notre ère

On assiste à deux périodes de régression ; le lit de la Leyre se creuse, de grandes quantités de sable abandonnées par la mer, qui se retire, sont reprises par des vents violents qui les disposent en dunes : un vaste système dunaire se superpose alors à l'ancien delta, obstruant la plus grande partie du Bassin et préfigurant la topographie actuelle. Ces dunes, dites anciennes, obturent les basses vallées des petites rivières qui se jettent à la côte, au nord et au sud du Bassin ; les eaux douces s'accumulent au cours des siècles derrière ce barrage dunaire et donnent naissance aux lacs girondins et landais (voir R.Baudrimont, 1969).

Seul le Bassin échappe à cette évolution, le débit de la Leyre et les masses d'eaux marines qui circulent à chaque marée étant assez importants pour maintenir une relation avec l'océan, par un système de passes.

C'est au cours de cette période que l'homme s'est installé en nombre, sur les rivages les plus anciens, au sud (entre Gujan et la Hume) et surtout à l'est (entre Cassy et Arès) dans la région d'Andernos où les sites préhistoriques sont les plus nombreux. Une occupation antérieure, qui remonterait à l'époque azilienne (vers -8000 avant J.C.) est toutefois possible, mais non encore démontrée.

J.E Ferrier (1977) a recensé toutes les preuves de cette occupation et cité les nombreux archéologues, dont la majorité sont des amateurs, qui grâce à l'exercice de leur passion et à de solides connaissances personnelles, ont pu retrouver les traces de ces installations successives, constituées essentiellement par une industrie en silex (pointes de flèches, grattoirs, etc...) Les hommes qui utilisaient ces objets, au risque de décevoir Monsieur Galy, ne vivaient certainement pas dans des cités lacustres, comme De Sarrau en avait déjà émis l'hypothèse, mais dans des cabanes construites sur le sol, le long de petits cours d'eau, qui se jetaient dans le Bassin. Les marées hautes n'atteignaient pas, à cette époque, ces habitations.

Aujourd'hui en revanche, le niveau moyen s'est élevé, chaque marée recouvre l'emplacement de ces sites, et l'on imagine souvent, en s'inspirant d'un modèle actuel, des habitations sur pilotis où vivaient ces premiers habitants du Bassin.

Beaucoup plus tard, peu avant le début de notre ère, l'estuaire profond qui se rétrécit à l'embouchure, bien abrité de la mer, sera remarqué par les Romains et Boïos choisi comme port (-56 avant J.C. à 400 environ). On peut évaluer à -3,5m par rapport au 0 actuel le niveau maximum des eaux de l'estuaire à cette époque.

ÉVOLUTION GÉOMORPHOLOGIQUE DU BASSIN D'ARCACHON

DE -3000 AVANT J.C À NOS JOURS

Le schéma central représente les variations du niveau moyen de la mer dans la région d'Arcachon au cours de la même période (d'après F. Manaud et M. Vigneaux, 1975).

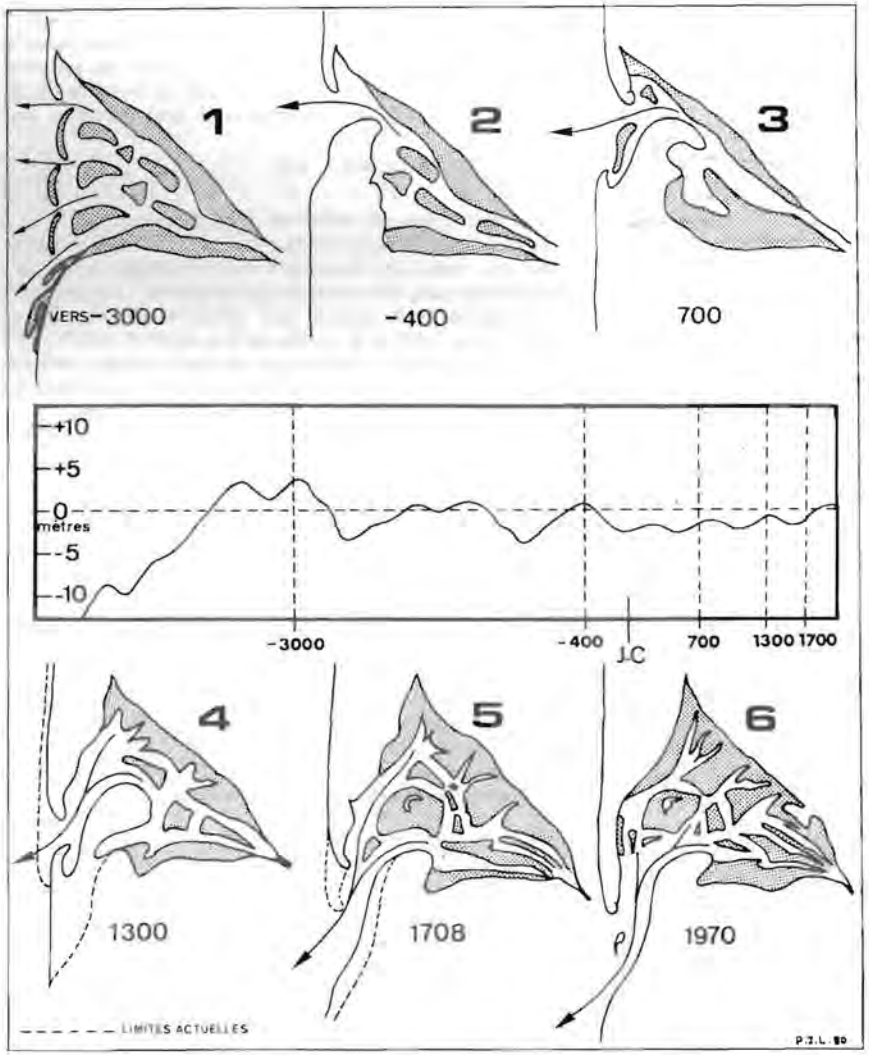

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

BAUDRIMONT, R. 1969 -Intérêt paléogéographique des diatomées marines contenues dans les sédiments quaternaires du littoral du Golfe de Gascogne (France).
Proc. Intl. Seaweed Symp. 6, 61-77.

BERNARD, J. 1979 -Vocabulaire maritime. Termes nautiques de l'ancien Gascon (XIIIe et XVIe siècle).
Ethnologie française, 1979, IX, 2, 147-160.

BOUCHET, J.M. 1968 - Etude océanographique des chenaux du Bassin d'Arcachon.
Thèse Bordeaux, 2 vol.

FABRE, A. 1939 -Les terrains de revêtement du Médoc. **E. DROUILLARD, Ed. 1-344.**

FERRIER, J.E. 1977 -Notes complémentaires sur les stations préhistoriques connues ou inédites du Bassin d'Arcachon.
Bull. Soc. et Rech. préhistoriques, Les Eyzies 26, 1-26.

MANAUD, F. 1971 -L'évolution morphologique récente du Bassin d'Arcachon.
Thèse 3e cycle, Bordeaux, 1-102.

RAGOT, J. 1979 -Amicus Galy sed magis amica veritas.
Bull. Soc. Hist. Archéol. Arcachon, 22, 4, 20-27.

VIGNEAUX, M. 1975 -Aquitaine occidentale. Guides géologiques régionaux.
Masson et Cie. éd. 1-223.

A propos de la voie romaine Bordeaux - Lamothe - Dax

(essai de synthèse; état de la question après de récentes découvertes)

-I- UN RETOUR AUX SOURCES

1(Ce que nous apprend l'Itinéraire d'Antonin

Deux voies, aux premiers siècles de notre ère, reliaient Burdigala, capitale des Bituriges Vivisques, à Aquae Tarbellicae, capitale des Tarbelles. Leur existence est attestée dans un livret, sorte d'indicateur routier, l'**Itinerarium Antonini Augusti**, établi au début du IIIe siècle et par la suite complété et compilé avec plus ou moins de rigueur, notamment à la fin du siècle, sous Dioclétien et Constantin.

L'unité employée est, non le MP romain -mille pas doubles, soit 1480m-, mais la lieue gauloise de 2222 m. (leuga)

On lit pour la route qui longe le littoral :

Aquis Tarbellicis- Mosconnum, 16 lieues
Mosconnum- Segosa, 12 lieues
Ségosa- Losa, 12 lieues
Losa- Boios, 7 lieues
Boïos- Burdigala , 16 lieues

En tout 63 lieues.

Et pour la route de l'intérieur :

Aquis Tarbellicis- Coequosa, 16 lieues
Cœquosa- Tellonum, 18 lieues
Tellonum- Salomaco, 12 lieues
Salomaco- Burdigala, 18 lieues
En tout 64 lieues.

Ces routes font partie de la route d'Espagne «**ab Asturica Burdigalam**». Les stations indiquées sont des villes d'étape (mansiones) plutôt que des relais d'attelages (mutationes). Dans son livre sur les voies romaines, le Professeur Raymond Chevallier donne les précisions suivantes :«**les mansiones sont des stations aménagées pour la poste impériale et munies de magasins approvisionnés par les réquisitions prélevées sur les provinciaux**». L'Itinéraire d'Antonin serait «**un recueil de mansiones en rapport avec la perception de l'annone, et qui servaient de dépôts aux troupes en marche (elle se déplaçaient constamment au IIIe siècle). A la différence des mutationes, les mansiones sont à des distances variables, car leur emplacement a été déterminé par la présence d'une communauté de contribuables Ces greniers servent au ravitaillement des troupes, que les denrées soient réparties sur les routes de marche ou dirigées sur les garnisons. C'est la réserve sur**

laquelle vivent l'armée et les services publics car, au IVe siècle, elle intéresse aussi les fonctionnaires civils. Les postes de beneficiarii, chargés de défendre les stations, exercent aussi une contrainte à main armée sur les habitants du voisinage qui doivent venir verser leur contribution au grenier public.... Le service de l'annone s'est ainsi superposé à celui de la poste impériale»

Telle était donc la fonction principale des stations de nos deux routes ; à partir du milieu du IIIe siècle, quelque chose commence à se détraquer dans l'immense empire ; le pouvoir central s'affaiblit, la poussée des Barbares s'accroit sur le limes ; les premières invasions germaniques (en 256 et en 275) terrorisent et ruinent la Gaule. La monnaie se dépréciant, les soldats exigent d'être payés en nature, en partie ou en totalité, et c'est pourquoi la troupe pressure l'habitant. On devine que la situation ne devait pas être brillante en nos pauvres régions à cette époque-là.

Mais, au fait, a-t-on localisé les mansiones de l'Itinéraire?

En 1926, le Dr Peyneau a retrouvé les ruines de Boios à Lamothe ; Losa est Sanguinet, un quartier de cette ville s'appelle Louse et les fouilles sublacustres ont confirmé l'existence en bordure du lac d'un habitat gallo-romain ; Segosa est à identifier avec Mimizan, ou tout au moins avec un lieu un peu plus à l'est que le bourg actuel ; il se peut enfin que Mosconnum soit proche de Lit, dans l'ancien lac asséché. Sur l'autre route, sans conteste Salomaco (Salomagus, le marché du sel) est Salles, mais pour Tellonum et Cœquosa on ne peut répondre.

2) Origines de la voie

Une route naît d'une habitude collective de passer au même endroit pendant des temps très longs.

a) les vieux chemins gaulois constituaient un réseau certainement bien maillé et de bonne qualité, n'est-ce pas grâce à lui que Jules César a pu si aisément avancer en Gaule? on peut penser que les îlots de peuplement établis aux estuaires sur la côte gasconne étaient reliés, et depuis fort longtemps, par de tels chemins ; il est vraisemblable qu'ils ont été les archétypes de certaines parties de la voie, car les Romains avaient à un haut degré l'esprit pratique.

b) la voie romaine de Salon à Arles suit un très ancien chemin de transhumance celto-ligure, une «draille» de 70m de largeur (ce nombre, soit dit en passant, donne une idée de l'importance des troupeaux à cette lointaine époque) ; les «péguillères» de nos landes ont-elles pu dans certains cas être prises pour bases du tracé de la voie? lorsqu'on examine les cartes de l'IGN au 1/25 000e, et en particulier la carte Mimizan 7-8, on est tenté de répondre par la négative, les «péguilleys» -c'est la terminologie des géographes- ayant des directions différentes de celle de la voie. Et pourtant M. Barrau et M. Bourden ont pu établir qu'une voie (secondaire il est vrai) empruntait le péguilley de Baschoc en direction d'Aureilhan et rejoignait obliquement la voie principale.

c) Mais il faut se rappeler que les ingénieurs romains visaient loin et voyaient grand, ils ont construit 85.000 km de routes sur trois continents, environ 400 grandes routes en 8 siècles, sans parler des aqueducs et des ponts dont certains défient encore le temps. Dans l'ensemble ils ont dû ignorer le réseau routier préexistant en lançant sur la lande ce long ruban de près de 140 km, presque rectiligne, à la manière des autoroutes modernes qui oblitèrent les paysages de leur géométrie abstraite ; on pense à la Panaméricaine, à la Transamazonienne, aux interminables pénétrantes de Sibérie. On imagine l'effort gigantesque demandé aux troupes et aux autochtones mobilisés par milliers sur les chantiers, où le travail devait se faire «à la chinoise», le muscle humain n'étant que faiblement relayé par le muscle animal ou par les machines. La route construite, il fallait la

surveiller et l'entretenir et on sait combien se dégrade rapidement toute chaussée abandonnée aux intempéries : les ingénieurs romains pensaient que chaque route construite par eux pouvait durer 100 ans.

3) Les fonctions de la voie

a) elle facilitait les relations entre les petits ports côtiers et aidait à l'écoulement des productions locales, modestes sans doute (poissons séchés-salbrai-poix...) et à l'approvisionnement des habitants.

b) elle avait surtout une importance stratégique ; elle longeait en effet le littoral atlantique, ce limes naturel qui exerça toujours sur les Romains une mystérieuse attirance, on en veut pour preuves ces milliaires de l'intérieur portant gravée la mention, révélatrice du mirage de la mer occidentale : «ad Oceanem».

Lorsque les estuaires furent définitivement fermés par le barrage dunaire le niveau des eaux s'éleva de plusieurs mètres, des lacs voisins virent leurs eaux se rejoindre et se mêler, les rives devinrent marécageuses, contraignant les villages au repli, la route au détour. Outre cette montée lente et inexorable des eaux, ont dû se produire de brutales catastrophes climatiques, des «déluges» -semblebles au fameux déluge, plus tardif, de l'an 600- qui contraignirent les riverains des lacs vers lesquels convergeaient des masses d'eau qui ne pouvaient s'évacuer à un exode rapide, les malheureux emportant seulement leurs biens les plus précieux, leurs outils et leurs ustensiles en bon état, poussant devant eux leurs troupeaux et laissant sur place le reste, c'est-à-dire ce qui fait le bonheur des archéologues. La stratigraphie des rives révèle ces longs abandons.

c) il faut remarquer que la voie dont nous parlons -et aussi bien la voie sœur- ne sont décrites que par l'Itinéraire d'Antonin, les autres itinéraires les ignorent. En particulier la célèbre Table de Peutinger ne fait mention que des deux grandes cités des extrémités de la route, «Burdigalo» avec la vignette d'une ville-étape, et «Aquis» avec la vignette d'un établissement thermal.

Par ailleurs on n'a trouvé aucune trace d'empierrement, ni d'une couverture de gravier, ni, bien entendu, de dallage. Pas un seul milliaire n'a non plus été découvert (la «signalisation», s'il y en avait une, était peut-être faite de troncs d'arbres ou de poteaux de bois dont il ne reste aucun vestige). Nous rappellerons plus loin la technique de construction de cette «via terrena».

-II- QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1) L'ouvrage de base reste celui de Raymond Chevallier :

• «Les Voies romaines», déjà cité, édité par la Librairie A. Colin-Collection U ; il constitue une mine de renseignements et sa lecture est extrêmement agréable. On a souvent à s'y reporter.

• La revue «Archeologia» donne fréquemment des informations sur telle ou telle voie romaine mais jusqu'ici aucun des «Dossiers de L'Archéologie» n'a été consacré au sujet qui nous occupe.

• Dans la revue «Géomètre» de juillet 1974 a paru un fort intéressant article de Michel Rohmer, intitulé «Les Voies romaines»

2) de Burdigala à Boios

• Dans son beau livre, récemment paru «De la Leyre au Cap-Ferret», notre Président, M. Jacques Ragot, cite les auteurs qui, au XVIIIe et au XIXe siècles, ont décrit les tronçons de la chaussée qui subsistaient entre Croix d'Hins (Fines) et Lamothe (p.65 et ss), nous renvoyons à ces pages qui constituent une claire mise au point.

3) De Boios à Ségosa

De Boios à Ségosa, la route antique a été étudiée par plusieurs auteurs au cours du dernier quart de siècle.

• Monsieur l'abbé Boudreau («Voies romaines en Pays boïen», Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux -Tomes LXII- années 1957-62), après avoir rappelé les résultats des prospections et des fouilles du Dr Peyneau entre 1920 et 1930, présente deux cartes et une photo aérienne prise en 1950 après les grands incendies ; cette photo montre la voie bien droite coupant obliquement le quadrillage des champs du domaine de Malakoff jusque vers Le Broust, au sud. L'abbé Boudreau pense qu'il ne faut pas se faire «une idée merveilleuse» de ces voies romaines surtout en pays boïen et landais.

• Monsieur le Docteur Richir, s'appuyant sur plus de cent photos aériennes réalisées par les aviateurs de la base de Cazaux, sur une patiente reconnaissance au sol complétée par une enquête auprès des habitants, sur les cartes de l'IGN et le cadastre de 1860 a pu lui aussi «identifier le tracé avec beaucoup de certitude» sur plus de 30 Km , du Nord du Rond-Point de Malakoff au Sud du lac de Parentis- tracé se révélant «sous forme de chemin, de limite de parcelles, de variation de végétation».

Les voyageurs, à mesure que les eaux devenaient de plus en plus envahissantes, étant contraints de franchir des étendues d'eau de plus en plus vastes, avec tous les risques que cela comportait pour les personnes, les animaux et les biens et avec une grande perte de temps, il en résulta que la «voie sèche» de l'intérieur, celle qui passait par Castets et Salles, fut préférée à la voie littorale pour aller d'une grande ville à l'autre. (Cl. Richir : «Tracé de la Voie romaine de Lamothe à Biscarrosse. Bull. de la Sté de Borda -1975)

4) Le Camin Arriaou

Pour Monsieur René Lalanne (dans le même Bulletin : «Emprise du Camin Arriaou» -1978), notre voie n'était pas une voie secondaire, mais au contraire «un ouvrage impressionnant» et il avance les arguments suivants en faveur de sa thèse :

a) le module exceptionnel de la voie (entre 20 et 25m) - Les belles voies de la Gaule belgique, de la Lyonnaise, d'Italie, d'Asie ont en général dans les campagnes «de 15 à 20 pieds pour permettre un croisement facile des chariots» (R. Chevallier, p. 97) et sont donc beaucoup moins larges.

b) la technique employée pour la construction de la chaussée (superposition de couches de sable bien damées provenant du creusement des fossés latéraux) est celle-là même qui est de règle pour les pistes forestières ; celles-ci, c'est bien connu, résistent aux intempéries, demandent peu d'entretien sinon des débroussaillages périodiques, le comblement de quelques ornières ou «nids de poules» et le curage des fossés évacuant les eaux de pluie. Or, pour les Romains, le drainage était la préoccupation constante.

c) L'importance de la «luouade» appelée «Camin Arriaou», importance «non perçue par les auteurs précédents». M. Lalanne, s'appuyant lui aussi sur les cartes, les photos aériennes, le plan cadastral de 1840, le plan des concessions de 1860-1880 et aussi sur des recherches au sol très poussées (déterminations d'angles ; mesures du module, de la flèche de la levée ; sondages nombreux donnant des coupes pédologiques ; études comparatives de la flore des parties surélevées et des dépressions latérales en collaboration avec M. Capdevielle, spécialiste de phytologie), M. Lalanne donc a grandement amélioré l'image que nous pouvons nous faire de la voie.

5) Prospections récentes sur le quatrième tronçon

• Au sud du lac de Parentis, la route romaine a été retrouvée grâce à la persévérance et à la ténacité de plusieurs archéologues de Mimizan, en tête desquels il y a lieu de placer M. S. Barrau et M. J. Bourden.

Au début de notre ère, le lac de Parentis était séparé du petit lac de Biscarrosse par une bande de terre exondée -les lacs à cette époque ne méritaient guère ce nom, ils ressemblaient plutôt au Bassin d'Arcachon actuel, c'étaient encore des estuaires mais encombrés de bancs de sable qui s'engraissaient sans cesse ; au voisinage du littoral, nombreuses étaient les baïnes- La voie romaine tangentait cette zone au faciès mouvant, dont le franchissement, lorsqu'il devint inéluctable, posa de redoutables problèmes. MM. Barrau et Bourden ont fait part des résultats de leurs longues et pénibles recherches dans un article du Bulletin de la Société de Borda de 1979, intitulé «La voie romaine en Pays de Born». Ils ont reconnu le tracé de la voie dans les sept communes de Mimizan, Aureilhan, Bias, Saint-Paul, Sainte-Eulalie, Gastes et Saint-julien. Il est dans le prolongement de celui qu'ont identifié MM. Lalanne et Richir entre les lacs de Cazaux et Parentis. L'étude des plans anciens et des plans plus récents, des cartes et des photos aériennes existantes a été, et c'est capital, complétée et affinée par le survol de la région grâce à la collaboration de l'Aéro-Club de Mimizan. En outre des sondages ont été faits en des points judicieusement choisis ainsi que des fouilles là où la présence de plantes rudérales (ronces, aubépines...) révèle l'existence de ruines enfouies. La voie est maintenant bien «lisible» jusqu'aux abords de Saint-Julien-en Born.

6) Deux questions parmi d'autres

Il est évidemment impossible , dans le cadre limité de cette brève synthèse, d'entrer dans tous les détails. Cependant certains lecteurs du Bulletin seront peut-être intéressés par les considérations complémentaires qui vont suivre.

1) De Lamothe jusqu'au voisinage de Saint-Julien le tracé est parfaitement rectiligne mais on note toutefois **deux anomalies** :

a) Dans la traversée, en venant du nord, des marais de Saint-Paul, toute trace se perd et on note un décalage de 500m vers l'est lorsque la voie est à nouveau décelable, la direction étant par ailleurs strictement maintenue. Quelque obstacle, à présent au cœur du marais, a dû être à l'origine de cette translation. MM. Barrau et Bourden écrivent : «Marais, lac ou franchissement à gué, en un point favorable, de la rivière de Pontenx, il est encore impossible de préciser la nature de cet obstacle... Il reste cependant, au milieu de ces marais, un témoin important qui paraît attester le passage de la voie ou, tout au moins, sa proximité... : un habitat romain». Des tessons de céramique et une pièce de monnaie ont permis de dater cet habitat : entre le dernier tiers du Ier siècle et le premier tiers du 2e siècle.

b) à 2km au N.E. de Bias, au cœur des dunes anciennes de Moumen, l'axe de la voie dévie légèrement vers l'ouest et le sommet de cet angle obtus est situé «en un endroit élevé d'où, très probablement, jadis, la vue devait porter sur plusieurs kilomètres au nord comme au sud». Des traces de constructions ont été signalées là au siècle dernier. Si on se rappelle que la surveillance de la voie était assurée par des vigies auxquelles aucun point de la route n'échappait, les tours de guet étant suffisamment rapprochées et les points hauts systématiquement occupés, on peut penser que Moumen jouait un tel rôle dans ce coin écarté et à une époque troublée où sévissait le brigandage.

Il existe d'ailleurs deux toponymes révélateurs de l'importance de deux lieux proches de Moumen ; le premier : «**Les AOUTAS**« peut venir (note 4, p. 13 du Bulletin cité) «du latin Augustas» qualifiant «un autel dédié au culte impérial», culte vivace et fervent qui était célébré jusque dans les provinces les plus reculées,

en hommage au souverain tout puissant et protecteur en lequel s'incarnait une part du divin. Le nom du lieu peut aussi perpétuer «le nom de la légion constructrice de la route». Plus prosaïquement, ne pourrait-on voir dans ce nom une allusion aux «aoûtats» ou vendangeons, insectes minuscules dont les larves, piquant jusqu'au sang bêtes et gens, devaient, l'automne venu, constituer un véritable fléau dans les creux de dunes où elles pullulaient.

L'autre site, à un kilomètre à l'ouest de Moumen, est appelé soit «NA—**OUS CAMINS**», soit «**NAOUS CROUZADES**». Une étoile de neuf chemins en rayonnait, chemins conduisant «aux communes environnantes, aux moulins et aux carrières de pierre de lande (garluche)».

2) Autre point de détail qui peut susciter l'intérêt du lecteur : l'incertitude dans laquelle on se trouve au sujet des endroits exacts de **franchissement de la Leyre à Lamothe** (les avis de M. l'abbé Boudreau et de M. Richir sont différents) **et du lac de Sanguinet** ; au sujet de ce dernier, Monsieur Richir envisage deux hypothèses : soit une traversée directe qui aurait suivi la direction du chemin de la Levée situé au nord du lac, soit une traversée plus à l'est, la voie, évitant alors par un angle de 45° un important marais et passant tout près du fanum, se raccorderait, à un hiatus de 200m près, à l'extrémité nord du segment Losa-Segosa. M. Richir précise : «la découverte de plusieurs sesterces (Antonin le Pieux, Faustina, Germanicus) de poteries communes et d'ossements calcinés dans les sables dragués à l'ouest de la digue, apportent un argument supplémentaire à ce trajet». Les fouilles sublacustres permettront dans les années qui viennent de trancher.

III- LA ROUTE EN SON DECLIN

Après avoir résumé ce que l'on sait aujourd'hui de la voie romaine, il est bon d'évoquer ce qu'elle est devenue par la suite.

Après la chute de l'Empire romain elle a dû cesser d'être entretenue et parcourue dans sa totalité.

1) Route de pèlerinage.

La voie antique a retrouvé un peu de vie au Moyen-Age lorsque d'avril à septembre des centaines de pèlerins convergeaient vers Compostelle. Certains «jacquets» ou «coquillards», en majorité des Anglais, débarquaient à Soulac et, par Lamothe, Sanguinet et Mimizan, atteignaient Dax et Bayonne, pour rejoindre ensuite en Espagne, sur le «camino francès», les autres pèlerins venus par d'autres itinéraires. Sur la vieille route littorale, leur sécurité n'était pas assurée, les exactions des locaux étaient fréquentes.

Dans le «Guide du pèlerin de St Jacques de Compostelle» contenu dans le livre V du Codex Calixtinus (daté de 1140 environ), on peut lire : «pour traverser les Landes bordelaises, il faut trois jours de marche à des gens déjà fatigués... c'est un pays désolé où l'on manque de tout, il n'y a ni pain, ni vin, ni viande, ni poisson, ni eau, ni sources ; les villages sont rares dans cette plaine sablonneuse qui abonde cependant en miel, millet, panic (autre sorte de millet) et en porcs.
Si, par hasard, tu traverses les Landes en été, prends surtout soin de préserver ton visage des mouches énormes qui foisonnent surtout là-bas et qu'on appelle guêpes ou taons ; et si tu ne regardes pas tes pieds avec précaution, tu t'enfonceras rapidement jusqu'au genou dans le sable marin qui là-bas est envahissant» (cité par Yves Bothereau - Les chemins de Saint-Jacques, p. 101)

De son côté, dans son magistral ouvrage : «les Pays aquitains», le Pr H. Enjalbert, écrit (p. 240) : «Les zones marécageuses étaient si vastes autrefois qu'on n'osait s'aventurer dans les secteurs mal connus de la Haute Lande. En hiver les eaux recouvraient le tiers du pays et les pèlerins de Saint-Jacques avaient laissé traîner ce dicton :

Et quand nous fûmes dans la lande
Avions de l'eau jusqu'à mi-jambe»

2) Chemin du blé

• Entre Sanguinet et Biscarrosse le «Camin Arriaou» a longtemps été le chemin du blé, cette céréale indispensable à des populations qui ne cultivaient que le seigle et le maïs, dangereux l'un à cause de l'ergot, l'autre parce qu'il donnait la pellagre. Les chariots empruntaient l'ancienne voie romaine et les attelages, pour éviter les obstacles des souches ou les fondrières, sinuaient d'un bord à l'autre de la large bande, on retrouve les traces de ces chemins charretiers, creusées dans la chaussée. Le blé provenait des ports de Bayonne, de Lamothe, de Bordeaux. Le sel aussi constituait un important élément du trafic sur le camin harriaou. En un sens, le «Camin Farreus» devenu «Camin harriaou» ou chemin du blé approvisionnant les moulins hydrauliques établis sur les ruisseaux (les moulins à vent, plus tardifs, ont relayé ces derniers après leur submersion ; avant l'ère chrétienne, c'est la meule de pierre qui dans chaque famille permettait de moudre le grain) était également une des nombreuses «viae salariae» ou «Camins de la saou», plus tard «chemins saliés», mais aussi permettait le déplacement des personnes et le transport de toute marchandise. (On pourra lire dans le Bulletin de la Société de Borda (1928) l'intéressant mémoire de St Jours sur ce sujet).

3) Le Camî Bougès.

Peut-on ne pas parler, en étudiant l'histoire de la très vieille route, de notre «Camî Bougès», alias «Chemin des Romains» ou «Levade», que décrit avec tant de vie M. Jacques Ragot dans son ouvrage plus haut cité : «De la Leyre au Cap Ferret » ? Le pitoyable état de la chaussée, les eaux partout présentes qui au moment des crues noient les gués et emportent les ponts, ces points de passage obligés ; on s'enlise, on s'embourbe, on doit se méfier des loups et des chiens enragés, craindre sans cesse de mauvaises rencontres. Mais l'impression dominante est que les marais constituèrent pendant longtemps l'obstacle majeur, avec la « mouchonerie » qui y proliférait et harcelait les voyageurs et les animaux [Ailleurs c'est la poussière qui représentait une véritable plaie ; Caligula, voyageant en litière à huit porteurs, faisait balayer puis arroser les routes par la plèbe des villes voisines pour éviter cette maudite poussière sur les routes d'Italie (Vies des Douze Césars. chap. XLIII de Suétone, début du II siècle, cité par R. Chevalier p. 12)]. Oui, la chaussée défoncée, l'eau, la poussière, les bêtes malfaisantes, les brigands à l'affût, les chariots sans ressorts qui s'usaient vite et versaient souvent, tout cela devait rendre les déplacements bien pénibles et risqués, au cours des siècles passés, sur les parties qui subsistaient de la voie romaine.

IV - EN GUISE DE CONCLUSION

Dans cet article nous avons voulu faire connaître les travaux des chercheurs qui, pendant des années, ont sacrifié leur temps et n'ont pas ménagé leur peine pour retrouver la route antique et nous tenons à rendre hommage à MM. Boudreau Lalanne, Richir, Barrau et Bourden qui ont si grandement fait progresser son étude à une époque où, du fait du remembrement, de l'urbanisation qui ronge les paysages comme un cancer, des déboisements inconsidérés, des labours profonds, les traces ultimes des œuvres humaines disparaissent à un rythme accéléré. Dans un siècle, que restera-t-il de notre voie romaine ?

Prêtant l'oreille, nos petits-enfants pourront-ils, comme le poète des «Trophées», entendre encore, venant du fond des temps, et couvrant les cris des licteurs :

«Le piétinement sourd des légions en marche» ?

M.SOUM

La guérison miraculeuse des écrouelles par les rois de France

Les écrouelles sont une maladie chronique d'origine lymphatique, se manifestant habituellement par des tumeurs ulcérées et des plaies assez répugnantes aux glandes du cou.

Les rois de France avaient le privilège de guérir miraculeusement les écrouelles. De ce privilège le pape Benoît XIV dans son «*Traité de canonisation des saints*» déclarait : «*Pour ce qui concerne le privilège de guérir les écrouelles que possèdent à l'évidence les rois de France, c'est à une autre origine qu'il convient de se référer, car il ne provient ni d'un droit héréditaire, ni d'une vertu innée, mais d'une permission divine ; c'est une grâce qui leur est donnée gratuitement...*».

Depuis Robert le Pieux (996-1031) jusqu'à Louis XV, les rois de France virent venir à eux des milliers de malades qu'ils recevaient au cours de cérémonies publiques. Le roi faisait le signe de la croix sur les plaies en disant : «*Le roi te touche, Dieu te guérit*». Il devait au préalable s'être confessé et avoir communié.

Aux 17ème et au 18ème siècle, des esprits indépendants, des protestants, des philosophes, sans contester des guérisons évidentes, s'efforcèrent sans y parvenir, à leur trouver des raisons naturelles. Le mystère reste donc entier.

Les malades, eux, ne cherchaient pas à comprendre. Sur le récit, qui leur avait été fait, de guérisons miraculeuses, ils continuèrent à venir de partout jusqu'à la fin du règne du roi Louis XV (1). Nous en avons la preuve, dans notre région par la mention suivante relevée sur le registre de la paroisse de Martillac :

« *7 Décembre 1742- Inhumation d'un étranger, qui se disait estre de Saint Sébastien, qui était arrêté dans cette paroisse par une infirmité d'écrouelles qui l'avait obligé d'aller à Versailles se faire toucher par le roy*».

Jacques RAGOT

(1) Les rois Louis XVI et Charles X ne touchèrent les écrouelles que le jour de leur sacre.

La Vie de la Société
et
Revue de la Presse

I

ENQUETE SUR LA NOBLESSE EN BORDELAIS, PERIGORD, AGENAIS ET QUERCY DE 1450 A 1650

Le Centre de recherches sur *Les Origines de l'Europe moderne* dont le laboratoire est installé à l'Institut d'histoire de l'Université de Bordeaux III, entreprend sous la direction de Bernard Guillemain, professeur d'histoire médiévale et responsable du centre de recherches, *une enquête sur la noblesse en Bordelais, Périgord, Agenais, Quercy, de 1450 à 1650.* Cette étude s'inscrit parfaitement dans les perspectives de recherches sur les élites françaises évoquées dans le fascicule qui présente les résultats de la table-ronde du 27 octobre 1979. Cette enquête est ouverte à tous ceux qui aiment l'histoire ou qui l'enseignent ou qui s'intéressent au thème choisi, aux régions concernées ou à la période étudiée. Elle a pour but de réunir et d'associer le plus grand nombre de collaborateurs afin de leur offrir une collecte de renseignements capables d'éclairer l'histoire d'une période mal connue dans notre région où la noblesse a joué un rôle de tout premier plan dans tous les domaines.

Cette recherche s'ordonne selon trois directions qui offrent autant de choix au personnes désireuses de collaborer à cette entreprise :

1) Une recension des familles de la noblesse à partir des publications les plus accessibles : ouvrages, sources imprimées, articles de revues. Cette première collecte suppose aussi le signalement archéologique des demeures de la noblesse (châteaux, manoirs, hôtels, maisons). Dès lors les reconnaissances et études sur le terrain prennent tout leur intérêt. Des fiches, préparées à cet effet, essaient de répondre aux objectifs de cette recension initiale et, surtout, de coordonner les renseignements et d'harmoniser les résultats.

2) Une recension de complément et de vérification des familles et des personnes menée à partir des différents fonds d'archives, sans méconnaître l'immense ressource dormante des fonds privés. Cette seconde étape est destinée non seulement à prolonger et à compléter la première recension, mais encore à la corriger en essayant de détecter les erreurs, volontaires ou involontaires, contenues dans les publications.

3) Au fur et à mesure que les résultats de ces recherches parviendront au Centre, celui-ci s'efforcera de les mettre en œuvre en constituant un fichier qui, à son tour, servira de base d'informations et de point de départ à de nouvelles recherches, par exemple des monographies dont la multiplication est un gage du succès de l'entreprise. Ainsi tous les participants de la collecte des données seront les premiers bénéficiaires du trésor mis en commun. Au stade terminal, enfin, on procédera au traitement des informations ainsi engrangées.

Tels sont les objectifs que nous vous proposons, aussi aimerions-nous pouvoir compter sur votre présence ou sur celle d'un des membres de votre Société *lors de la première réunion d'information qui se tiendra le samedi 21 juin à 14 h 30, amphithéâtre Alline, ancienne Faculté des Lettres, 20 cours Pasteur, Bordeaux.*

Croyez en notre bien cordial dévouement,

Anne-Marie COCULA,
responsable de l'enquête et chargée
de son organisation.

N.B : MM. Jacques Ragot et Pierre Labat ont assisté à cette intéressante réunion à l'issue de laquelle des questionnaires ont été distribués, destinés aux personnes qui désireraient participer à cette enquête. Ils seront envoyés aux sociétaires qui lui en feront la demande par le secrétariat de notre Société.

Les membres de la société qui désirent collaborer à cette recherche sont invités à le faire savoir à Mme Anne-Marie COCULA, 20 place Ed. Herriot, 33 140 Pont de la Maye. Tél (56) 67-17-52.

II

JOURNEE DE L'ECOMUSEE DE LA GRANDE LANDE
23 septembre 1979

Notre Président m'avait demandé de représenter la Société à cette journée ; celle-ci fut une parfaite réussite. Y participèrent une quarantaine de personnes, pour la plupart membres de Sociétés savantes de la Gironde, des Landes, du Gers et du Pays Basque. En outre le soleil, un doux et lumineux soleil d'automne commençant, était au rendez-vous. Devant la vieille église de Saint-Paul-en-Born nichée dans son cadre agreste et romantique, M. Robert Lalanne, Directeur de l'Ecomusée de Marquèze, detailla le programme de la sortie, programme axé sur deux thèmes :

1°) Le segment de la voie romaine en Pays de Born

2°) La vie quotidienne d'un village de la côte landaise à l'époque gallo-romaine d'après les récentes fouilles subaquatiques de Sanguinet.

A SAINTE-EULALIE-EN-BORN

C'est M. René Lalanne, du Centre de Recherches de Sanguinet, qui fut notre guide sur la voie romaine ; il sut nous conduire en quelques points judicieusement choisis.

- Au sud-est de Sainte-Eulalie-en-Born, au voisinage de la N. 652, la craste de Guiraout, au lieu de sinuer comme le font normalement les ruisseaux et les crastes, est rectiligne ; c'est qu'elle a pour lit l'un des fossés qui bordaient la voie antique. Sur elle s'est ancré plus tard le parcellaire, la rectitude de la lisière d'un bois de pin, un peu plus loin, le montre clairement.

- A l'intersection de la voie et du C.D 44 qui relie Mimizan à Leych, dans la lande rase, la chaussée bombée, très large (plus de 20m) et ses deux fossés sont parfaitement repérables.

- Plus au nord dans la forêt communale de Biscarrosse, voici le fameux «Camîn Arriaou». M. Lalanne nous a laissé découvrir par nous-mêmes la levée sous le couvert. Après que nous ayons eu parcouru quelques centaines de mètres en suivant un chemin muletier, celle-ci se révèle à nous, coupant le chemin orthogonalement. Nous pouvons vérifier que son emprise, fossés compris, avoisine 25m, que la végétation sur la butte (chênes tauzins, fougères grand-aigle, callunes) diffère de celle des dépressions latérales (molinies, bruyères s'accommodant de sols spongieux, bourdaines). J'ai pu voir que des jeunes pins dont les racines trouvent plus de terre sur la crête sont plus droits et plus forts que ceux qui, dans les creux des bords, ont les pieds dans l'eau plusieurs mois par an ; j'ai même pu repérer quelques «pétards» ici, quelques «escanats» ou «tordats» là, pour employer le vocabulaire des exploitants forestiers -pins anormaux qu'éliminent les éclaircissages.

S'agissant du peuplement de pins adultes, une photographie aérienne publiée dans un des bulletins de la Société de Borda, prise de 1500m d'altitude, les montre plus grands et plus drus sur l'emplacement de la voie, laquelle se trouve ainsi visualisée, matérialisée, on pourrait dire même dessinée, tant la bande apparaît nette entre les deux parallèles qui la bordent.

J'ai examiné précédemment quelques autres problèmes posés par notre voie romaine (voir l'article : «A propos de la voie romaine Bordeaux-Lamothe-Dax dans le présent Bulletin)

A SANGUINET

Nous nous retrouvâmes vers la fin de l'après-midi au Musée de Sanguinet. Après une projection commentée de diapositives se rapportant aux fouilles sub-lacustres,(dont les résultats sont recensés dans un dépliant fort bien présenté), nous avons pu tout à loisir examiner les vestiges arrachés à la vase des fonds. MM. Lalanne et Capdevielle, (ce dernier est correspondant de la Direction régionale des Antiquités historiques, tous deux sont membres du Centre local de Recherches et d'Etudes scientifiques) ainsi que M. Philippe Lafon (jeune plongeur athlétique et passionné qui consacre, avec le Dr Richir, tous ses loisirs, quel que soit le temps, à l'exploration du site) nous fournissant toutes les explications désirables avec une courtoisie et une clarté parfaites.

Que citer parmi toutes les découvertes qui ont déjà été faites et qui ne constituent qu'une faible partie des richesses (au sens qu'attribue à ce mot l'historien) qui restent pour l'heure prisonnières de la vase ? J'indiquerai, sans intention d'être exhaustif dans mon énumération, des monnaies de bronze du 1er au 4e siècle (aux effigies d'un empereur flavien (Domitien), d'empereurs de la dynastie des Antonins et de la dynastie des Sévères, et aussi de Tétricus et de Constantin) ; des objets de parure, également en bronze ; des tessons de céramique grossière ou fine (soit sigillée, soit à couverte métallescente) ; des vases à parfum ou à onguent, en général brisés et reconstitués mais avec d'inévitables lacunes ; des jarres à brai, des jarres-silos pour les grains, le vin, l'huile ; des ustensiles de cuisine en terre cuite ; de rares fragments d'amphores, en particulier des bacs verseurs trilobés ; des morceaux de tuiles (tegulae ou imbrices) ; des ossements calcinés dont on ne sait encore -leur étude est en cours- s'ils sont humains ; une pirogue monoxyle de près de 4m de longueur, qui, par de nombreux détails, révèle l'habileté des hommes du 2e siècle qui l'ont conçue et fabriquée (Philippe Lafon en a repéré d'autres dans la vase au cœur de laquelle on les laissera séjourner tant que le délicat et coûteux problème de la conservation des bois d'épaves à l'air libre n'aura pas été complètement résolu); et aussi des poids de métiers à tisser, des fusaïoles, peut-être des têtes de chenêts.

Un fanum noyé et ruiné a également été découvert ; son plan est resté net à ce jour. M. Lafon a pu en étudier certaines parties, notamment l'entrée et un angle de la pièce du fond mais la prospection est rendue fort difficile par la mauvaise visibilité, le moindre geste, et notamment le battement des palmes, faisant s'élever un nuage de particules limoneuses et de débris organiques qui rendent l'eau trouble et même opaque.

CONCLUSION

Il faudra, n'en doutons pas, des années pour explorer complètement le site, mais la foi anime la vaillante équipe à laquelle les Antiquités Historiques, la Municipalité, le Conseil général donnent leur appui. Par ailleurs le Centre d'Essais des Landes a mis à la disposition des archéologues des techniques et des matériels modernes et puissants (par exemple pour la plongée, la fouille, la photographie).

Il nous reste à remercier l'Ecomusée de la Grande Lande, et en particulier son Directeur, ainsi que MM. René Lalanne, Paul Capdevielle et Philippe Lafon, si hautement compétents, pour cette passionnante et enrichissante journée qui nous a permis de mieux entrevoir ce que furent les travaux et les jours du petit peuple qui vécut là, à l'embouchure de la Gourgue, près de l'océan et aussi de la voie romaine, il y a presque deux mille ans.

M. SOUM

III

UN EVEQUE PEU AIMABLE ENVERS LES SOCIETES HISTORIQUES

Nous avons découpé dans le journal «Sud Ouest» du 28 Avril dernier l'entrefilet suivant, paru sous le titre *«Un week-end chantant à Saint Seurin»*.

«Samedi et dimanche tout ce qui chante dans la région s'est retrouvé en la basilique Saint Seurin pour interpréter Passaquet et Schubert, Michel Fugain et Ennio Morricone. Durant son intervention, Mgr. Maziers devait illustrer le perpétuel renouveau de la foi, indiquant notamment: «On n'a que faire des ressasseurs du passé, des conservateurs des événements même illustres. Si l'Histoire Sainte a un sens, c'est qu'elle éclaire notre vie aujourd'hui». Les voix fraiches...etc

On n'en finirait pas d'énumérer les écclésiastiques qui accordaient naguère une partie de leur temps à la préhistoire, l'histoire, l'archéologie, l'art, la musique... etc : *«Recevez mes félicitations,* écrivait le Cardinal Donnet à l'abbé Mouls, au reçu du livre de ce dernier sur «Arcachon, port de guerre, *«j'aime à vous voir consacrer les courts moments que vous laisse le ministère des âmes à des travaux si utiles»*. (1)

Ce goût des choses de l'esprit ne parait guère préoccuper l'épiscopat français actuel qui, du reste, n'est plus représenté à l'Académie Française où il siégea si longtemps.

Si un pieux laïc, ou écclésiastique, écrit un jour, un livre apologétique sur le temps passé par Mgr. Maziers sur le siége archiépiscopal de Bordeaux, il est peu probable qu'il cite ces étonnantes paroles.

Quant à nous, *«ressasseurs du passé»*, nous pensons que le baptême de Clovis en l'an 496, à Reims, par l'évêque Rémi, éclaire la vie des catholiques français d'aujourd'hui, au moins autant que le passage de la Mer Rouge par les Hébreux (Histoire Sainte).

Jacques RAGOT

IV

NOS ACTIVITES

Biganos

Le 8 mars, à 15h, la société a tenu une séance au Club du 3ème Age de Biganos qui fit l'objet, dans «Sud-Ouest», du compte rendu suivant : «Dans l'ancienne demeure du maître verrier de Biganos remarquablement transformée pour servir de siège au Club du 3ème Age , les membres de la Société historique d'Arcachon : Mme Rousset-Nevers, M. Castet, venus faire une communication, ont trouvé un auditoire attentif et chaleureux d'amis de l'histoire locale, soucieux que le passé du pays où ils vivent ne sombre pas dans l'oubli...». Mme Rousset-Nevers traita du passage *«Des matrones aux sages femmes»* à la fin du 18ème siècle ; M. Castet, avant elle, avait fait l'historique de la verrerie de Biganos et M. Soum clôtura la séance par des projections sur des trésors découverts au cours de fouilles archéologiques ou simplement par hasard.

La Teste

Le 10 avril, à 18 h. 30, à la salle des fêtes, devant M. le sous Préfet Bertrand, M. Moga, maire de La Teste, et un important public, à l'occasion du bicentenaire de la concession des prés salés au sieur Gier, le 24 mai 1780, par le captal François de Ruat, M. Franck Bouscau, membre de la société, avocat au Barreau de Paris, exposa la genèse de cette affaire des prés salés de La Teste qui depuis deux siècles n'a pas encore eu de solution.

(1) Jacques Ragot « Arcachon au temps des étrangers de distinction » page 91.

Arcachon

L'exposition «*Chaloupes, pinasses et bacs à voiles*», organisée, à la demande de la Société, par notre collègue M. Labourg, a connu un vif succès. Du 14 au 26 mai elle a reçu plus de 1330 visiteurs.

Salles

Le 30 mai, à 21 heures, devant un nombreux auditoire J. Ragot et P. Labat ont tourné plusieurs pages de l'histoire de Salles d'avant la Révolution et M. Soum commenta la projection de très belles diapositives de monuments mégalithiques.

Mios

Le 25 juin, à 21 heures, aimablement accueillis par M. Baillet, maire de Mios, devant près de 80 personnes, P. Labat parla des Captaux de Certes, seigneurs de Mios et J. Ragot de l'affaire du banc dans l'église de la famille Garnung du Voisin, qui divisa Mios en 1779, et du culte de St Brice, sa chapelle et sa source. M. Soum avec le même bonheur et succés, projeta les mêmes diapositives que précédemment à Salles.

V

Ont été reçus membres de la société :

M. Michel Boulle - Arcachon
M.F Defaux - Audenge
M. R. Gomez - Biganos
Mme Joëlle Ornon - Le Temple
Mme Thouin-Beaupré - Biganos
M. Henri-Robert Maurin - La Teste
M. J.C Droin - Talence
M. Maifre - Andernos
M. Michel Lescarret - Cap-Ferret
M. Pierre Morvan - Arcachon
M. Serge Boyer - Talence
Mme Bacou - Arcachon
M. Gérard Bitrian - Le Bouscat
M. Garnung - Arcachon
M. Jean Bourdelais - Arcachon
M Picau - Bordeaux
M. P. Plantey - Salles
M. Ferrieres - Biganos

VI

Municipalités qui ont subventionné la Société :

La Teste de Buch : 600 fr
Gujan-Mestras : 500 fr
Arcachon : 250 fr
Andernos : 200 fr
Lège : 200 fr
Salles : 200 fr

VII

Nos deuils

- M. Jean Poulain, ingénieur au C.R.A du Barp, décédé à Salles
- Madame Duvignau d'Audenge. Avec Madame Duvignau disparait d'Audenge le nom d'une très ancienne famille qui donna plusieurs maires à la commune.

Aux deux familles nous exprimons nos vives condoléances.

CHRONIQUE

DU TEMPS PASSÉ (1)

Abréviations utilisées :

A. D. G. : Archives Départementales de la Gironde
A. H. G. : Archives Historiques de la Gironde
A. M. B. : Archives Municipales de Bordeaux
B. M. B. : Bibliothèque Municipale de Bordeaux
B. M. A. : Bibliothèque Municipale d'Arcachon

(1) Dans les documents reproduits, le style et l'orthographe d'origine ont été respectés, seule une ponctuation nouvelle a été apportée pour rendre le texte plus lisible.

1777

Les habitants du Porge s'engagent à creuser un nouveau chenal pour l'écoulement des eaux des étangs.

Aujourd'hui 1er jour du mois de Novembre mil sept cent soixante dix sept (1777) et avant midy, à l'issue de la messe paroissiale, le peuple venant de l'entendre, ont comparu devant le Notaire Royal en Guienne, soussigné, présents les dits témoins bas nommés :

Sieur Jean Brun, bourgeois - Antoine Raymond, marchand - Jean Camin - Antoine Gassian - Raymond Marian - Pierre Camin, autre Jean Camin dit Mourgan François Jambes - Jean Jammes - Pierre Basque - François Jammes dit Jeannet - Pierre Poudens, autre François Jammes dit Cagassé - Jean Bosq - Guillem Digneau - Pierre Ramond dit Patrille - Jean Digneau - Armand Duloste - Pierre Elies-Bernard Laguiyte - autre Jean Digneau dit Pichoy - Jean Poudens dit Jeantic - Etienne Milon -

Les tous laboureurs et brassiers manants et habitants de la paroisse *du Porge en Buch* es formant la majure et plus grande partie de la paroisse lesquels se sont capitulairement assemblés aux dites formes ordinaires.

Et ont dit que les habitants des paroisses de *Vendays, Hourtin, Carcans, Lacanau* se plaignaient qu'un débordement faisait dans leur contrée un ravage affreux et inondait leurs champs de landes, ce qui leur occasionnait des pertes considérables, tant sur leurs denrées que sur leurs troupeaux es souvent leur occasionnait des maladies considérables, par les mauvaises exalaisons qu'ils respiraient d'un air infecté, occasionné par les eaux qui croupissaient faute d'un écoulement libre ; que les eaux n'étaient retenues que par des *Pêcheries* que les délibérants possèdent depuis un temps immémorial, qu'en conséquence les habitants des susdites paroisses de *Vendays, Hourtin .Carcans et Lacanau* avaient délibéré et nommé des *Sindics* dans chacune d'icelles pour demander la destruction des pêcheries.

Les comparants, qui souffrent les mêmes inconvénients que les par sus dénommés, n'hésiteraient pas un moment à détruire leurs dittes pêcheries si, effectivement elles étaient en état d'arrêter le cours des étangs occasionnant un aussy grand ravage que celuy quelles font dans toutes les paroisses qui avoisinent le ruisseau ou *chenal* qui borde les sables.

Mais après avoir fait une exacte recherche du sujet qui arrêtait le cours des eaux les comparants ont visité la dite lande depuis le ruisseau de Lacanau jusqu'au lieu appellé à *Pas Cazaux*. Ils ont trouvé en divers endroits que les *vents d'ouest* avaient traîné les *sables* et comblé les coullants des dites eaux ce qui était la cause quelles étaient retenus et innondaient les susdites paroisses de la présente, et non les susdites pêcheries comme le prétendaient les susdits habitants des paroisses de *Vendays, Hourtin, Carcans et Lacanau* et pour mettre fin à toutes ses plaintes les comparants consentent, conjointement avec les habitants des dites paroisses et autres paroisses voisines qui font dégorger les eaux dans le *dit chenal* ou ruisseau, a creuser un nouveau chenal ou ruisseau de 20 pieds de large sur 2 pieds de profondeur et plus s'il est nécessaire.

Pour raison de quoy les dits comparants ont unanimement nommé pour *Sindic* pour faire travailler à l'écoulement général des eaux le dit Antoine Raymond du présent lieu et en cas d'absence ou incommodité du dit sindic Bernard Lagueyte pour son adjoint.

Auxquels les dits comparants on donné pouvoir et conjointement ou divisement de présenter toutes requettes devant tel juge à qui la connaissance appar-

tiendra pour obtenir de *faire creuser le dit ruisseau* ou chenal aux endroits les plus nécessaires et qui seront convenus propres tant pour le sindic présentemen nommé que par ceux des paroisses de Vendays, Hourtin, Carcans et Lacanau pour les susdits habitants des dites paroisses dénommées dans le présent de même que d'autres qui pourront se trouver nécessaires et qui dégorgent leurs eaux dans le dit *ruisseau ou chenal*, consentant qu'il fasse autoriser la présente délibération par Monseigneur l'Intendant qu'il dit jugé nécessaire pour pouvoir contraindre ceux qui seraient refusants de travailler au creusement du dit chenal ou ruisseau. De quoy les dits comparants donnent au *sindic* tout pouvoir à ce requis et soins qu'il prendra tant pour obtenir les dits appointements ou pour les mettre à exécutoire.

De tout quoi nous ont requis, acté, octroyé à ce promettant et obligeant et fait et passé le dit *jour, mois et an* que dessus au devant la *principale porte de l'église de la paroisse du Porge*.

Mathieu Landon, charpentier habitant de la paroisse de Lacanau et *Jean Castaing*, jardinier, habitant de la paroisse de Biscarrosse, témoins à ce requis qui, avec une partie des comparants ont déclaré ne seavoir signer de ce interpellés. Et les autres comparants ont signé avec nous :

Brun aîné - Marian - Raimond Sindit - Millon - Lagueute - Jammes - Martin notaire -

(Minutes de Me Brun notaire au Porge)
Document fourni par Mme Verdier

N. D. L. R. : Traduction des chaffres (surnoms) gascons contenus dans ce texte :
- Mourgan, pour Mourgagn : qui grogne, qui ronchonne.
- Cagassé : foireux, poltron.
- Patrille, pour Pétrilhe : explosion d'étincelles au figuré personne vive, sobriquet de quelqu'un d'impatient.
- Pichoy pour Pitchoy : menu, tout petit.
- Jeantic, pour Janti, diminutif de Jan (Jean).

1782

Les habitants du Porge, réunis en assemblée capitulaire, protestent contre le projet de vente du troupeau de vaches appartenant à l'église.

Aujourd'hui 6 juin 1782 ont comparus : Jean Camin dit Couchotet, laboureur - Et. Jammes aussi laboureur - Jean Camin dit Mourgan, aussi laboureur - Guilhem Biensan, laboureur - Pierre Basque, laboureur - Antoine Gassian, dit Chavache, aussi laboureur - Raymond Maleyran, laboureur - Pierre Raymond dit Boulic, laboureur - François Seguin, laboureur - Jean Digneau, laboureur - Pierre Camin, laboureur - François Dignan, laboureur - Etienne Millon, charpentier - François Jammes, aussi laboureur - Dominique Lafon, gardeur -

Composants la plus saine et majeure partie des habitants du Porge en Buch lesquels dument assemblés et convoqués au *son de la cloche* à l'issue de la messe paroissiale, jour de fête, ont dit qu'ils ne savent pas comment, ni pourquoi, Mr *Danaky*, curé de la dite paroisse conjointement avec le nommé *Jean Vigneau* dit Cansotte et *Guillaume Digneau* actuellement fabriqueurs en charge et trois ou quatre particuliers dévoués entièrement à M. Danahy, curé et aussi fabriqueurs, ont fait une prétendue assemblée dans laquelle il a été résolu par cette moins saine et petite partie d'habitants et au mépris de règles de droit de faire consentir la vente d'un *troupeau de vaches* appartenant à la fabrique de leur église paroissiale, sans le consentement et intervention de la majeure partie de la paroisse assemblée

aux formes ordinaires pour une délibération préalable de la majeure partie des habitants et anciens fabriqueurs sur le préjudice que cause cette vente à la fabrique par la privation du revenu que donnait annuellement ce troupeau à l'œuvre –

- Que les dits comparants sont tellement surpris d'une pareille entreprise qui a été diverses fois contredite qui leur a l'anéantissement du bien *Brut de leur fabrique*

- Que la somme qui en a été considérable du produit de la vente de ces vaches sera indibutablement confiée au dit : *Vigneau* - fabriqueur, et préposé par l'ordre et l'usage étably dans la dite paroisse de faire la recette des biens et revenus de l'Eglise qui est un homme qui ne possède de son propre aucun biens que ceux qu'il jouit appartiennent à ses enfants du chef de leur mère

- Que d'un autre côté les dits comparants ont un intérêt commun quand même la dite vente subsisterait au mépris de la réclamation qu'ils font contre icelle, que ce *capital* ne soit confié que dans les mains d'un quelqu'un en facultée et en état d'en répondre

- Que d'un autre côté les dits comparants ne peuvent laisser subsister cette prétendue vente faite sans nécessité, apparente et bien prouvée, n'y d'autre abus qui se commettent dans l'administration de leur fabrique qui consomme le prix de son revenu comme celui-ci d'entretenir *aux dépens de la fabrique la Maison Curiale*, d'en démolir et rebatir certains édifices suivant *le caprice du curé* sans le consentement des paroissiens, en un mot d'autres abus qui ne tendent à rien moins qu'à consommer totalement le revenu de leur église qui en a déjà anéanty

- Que les dits comparants s'aperçoivent qu'il est temps d'arrêter ces abus et de procéder en présence de *Messieurs les Officiers de la présente Juridiction* d'une rédition de compte dans les formes de droit de l'administration des anciens fabriqueurs qu'il y en a dans le nombre qui sont restés fabriqueurs l'espace de 9 à 10 ans

- Que de l'administration des fabriqueurs actuellement en charge, sur toutes lesquelles observations qu'ont fait les dits comparants et qui sont cy avant détaillées ils ont mûrement réfléchi et délibéré entre eux, qu'il faut détruire les abus qui en résultent

- Pour cet effet ils sont convenus *d'une voix unanime* de nommer un d'entre eux pour leur Syndicq

- Que la pluralité des voix a tombé la dite nomination et choix sur la personne du nommé *Estienne Millon*, charpentier, l'un des dits comparants auquel ils donnent pouvoir de prouver et en leurs noms s'opposer à la vente et délivrance du troupeau des vaches de la fabrique dont est question, de faire rendre compte aux fabriqueurs actuellement en charge, tout comme aussi de procéder à une nouvelle rendition de compte de l'administration des anciens fabriqueurs qui ont géré le revenu de la dite fabrique pendant l'espace de huit , neuf à dix ans et faire procéder à ces renditions de comptes en présence de Mrs les officiers de la présente juridiction de Castelnau qui seront invités, priés et requis pour cela et de celle des anciens fabriqueurs et des plus notables paroissiens

- Et enfin pour remédier aux abus qui peuvent avoir été commis et qui se pourrait commettre dans la dispensation employé et maniement des Revenus de la dite fabrique, pour cet effet constituer, prouver en cause, les révoquer, en constituer d'autres, plaider, appeler et poursuivre jusques à satisfaction entière, et généralement faire par leur dit Syndic, cy dessus nommé, tout ce qu'il trouvera juste et nécessaire pour le bien et avantage de leur église que les dits comparants délibérant et constituant promettent d'avoir les tous pour agréable n'y venir contre et promettent aussi de fournir les frais et dépenses que le dit Estienne Millon, leur Syndic sera tenu et obligé.

- Fait et passé au devant de la principale porte de l'église de la dite

paroisse du *Porge* en dessous le Baniteau d'icelle le dit jour, à ce présents : Jean Perbos, gardeur, habitant la paroisse du Temple - François Gereteau, brassier, habitant de la paroisse St Crépy en Périgord, à présent demeurant en la présente paroisse du Porge, témoins à ce requis.

Ont signé : Gasian - Basque - Seguin - Milion - Brun, notaire royal

(Minutes de Me Brun, notaire au Porge)
Document fourni par Mme Verdier.

N. D. L. R. : Traduction des chaffres (surnoms) gascons contenus dans ce texte :
- Couchotet, diminutif de couchot (sorte de bol) surnom d'un buveur.
- Chavache, pour cabach (cheval), employé dans le sens moqueur du français : zosse.
- Boulic.
- Cansotte, pour Cansoucté : chansonnette.

1793 ou 1794 (?)

La Municipalité du Porge exprime l'inquiétude des habitants de voir de la troupe s'installer sur le territoire de la commune pour assurer la défense de la côte.

Aux Citoyens administrateurs du Directoire du département de la Gironde

Citoyens

Il nous est survenu que les administrateurs du département de la Gironde devait envoyer de la troupe nationale pour garder la côte en cas d'événement. Nous vous observons que le lieu n'est point favorable pour camper, encore moins pour les logements, que de plus les denrées y sont très rares, puisqu'il n'y en a d'aucune espèce dans l'endroit qui est comme désert. On y tue même aucune bête servant à la vie animale, ce qui est la baze de la fortification du corps. D'ailleurs la troupe mettrait totalement la famine dans le pays, n'y ayant pas même de bled.

D'après une peinture si juste et si véridique que nous vous faisons du dit lieu du Porge, jugés si la troupe y serait bien, de plus les habitants sont très pauvres et suffisants pour garder la coste, en les tenant quittes de tout autre service.

Nous vous prions, citoyens, d'avoir égard aux justes observations que nous vous faisons de la part des citoyens du dit lieu du Porge. Nous sommes fraternellement les maire, officiers municipaux et citoyens du dit lieu du Porge.

Brun, maire - Bosq, officier municipal - Lagueyte, officier municipal - Basque, officier municipal - Desarnaut, officier municipal - Marsan, procureur de la Commune - Dessalle, commis greffier - Basque, marin - Dourneau Raymond, notable - Cazel - Rivière - Dignan - Milion - Lacaze - Hélies, notable.

(A.D.G : 3.L.312)

Bureau de la Société

POUR L'ANNÉE 1980

Présidents d'Honneur

M. de GRACIA, Maire Honoraire d'Arcachon

M. Gilbert SORE, **(† 1977)**

Président

M. Jacques RAGOT, 20, Rue Jules-Favre, 33260 La Teste, tél. 66.27.34

Vice-Présidents

M. l'Abbé BOUDREAU, Curé du Teich, Le Teich, 33470 Gujan-Mestras téléphone 22.84.88

M. Jean DUMAS, 1, Avenue des Sirènes, 33510 Andernos, tél. 82.04.53

Secrétaire

Mme ROUSSET-NEVERS (secrétariat général)
1, Allée du Docteur-Fernand-Lalesque, 33120 Arcachon, tél. 83.11.13

Bibliothécaire - Archiviste

Mme FERNANDEZ, Résidence Côte-d'Argent, 125, bd de la Plage, 33120 Arcachon

Trésorier

M. Pierre LABAT, 35, Allée de Boissière, 33980 Audenge, tél. 82.96.60

Conseillers

MM. MARCHOU (membre fondateur)
JEGOU (Numismatique)
GEORGET (Philatélie et Commissaire aux comptes)
AGUESSE, BOYÉ, LABOURG, MORMONE et SOUM

---

1. Les **demandes d'adhésion** sont à envoyer au **président** qui les soumettra au Bureau de la Société lors de la plus proche réunion. Elles devront être accompagnées de la première cotisation.
2. La **correspondance générale** et celle relative au Bulletin, aux changements d'adresse, à l'achat d'anciens numéros, ainsi que les **demandes de renseignements** sont à envoyer au **secrétariat général.**
3. Le **renouvellement des cotisations** et tous autres versements sont à adresser au **trésorier.**
4. S'adresser au **président** pour ce qui concerne la **direction de la Société,** la rédaction du **Bulletin** et les **communications** à présenter.
   Les manuscrits insérés ne sont pas rendus. Les auteurs participeront pour moitié au coût des clichés d'imprimerie jugés souhaitables.
5. Il sera rendu compte, sauf convenance, de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.
   Chaque auteur d'une communication de plusieurs pages recevra vingt exemplaires du Bulletin dans lequel elle se trouvera insérée.